

DOSSIER DE PRESSE

Rentrée scolaire 2026



Enseignement

GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sommaire

Quelques chiffres clés	4
Répartition des moyens financiers.....	7
Une école calédonienne qui aide chaque élève à bien apprendre et à réussir.....	10
1.1 Mettre en œuvre une action pédagogique cohérente et ambitieuse	12
1.2 Renforcer la maîtrise des fondamentaux dans le premier degré et dans le 2nd degré.....	13
1.2.1 Dans le 1er degré	13
1.2.2 Dans le 2 nd degré.....	14
1.3 Renforcer l'apprentissage des langues kanak	17
1.4 Déployer de nouveaux programmes et de nouvelles pratiques	18
1.5 Valoriser le nouveau brevet des collèges	19
1.6 Assurer les conditions de la réussite de tous les élèves	21
Une école calédonienne qui protège et soutient tous ceux qui y travaillent.....	23
2.1 Garantir un cadre d'apprentissage propice à la réussite des élèves	25
2.2 Apaiser le climat scolaire.....	26
2.3 Diffuser une culture de la sécurité et de la sureté.....	27
2.4 Prévenir le harcèlement à l'école.....	28
2.5 Inscrire la santé au cœur de l'École	29
2.6 Sensibiliser les jeunes à la sécurité routière.....	30
2.7 Promouvoir un usage raisonné du numérique à l'école	31
Une école calédonienne chaleureuse et bienveillante pour préparer chaque jeune à son avenir.....	33
3.1 Permettre aux élèves de choisir librement leur avenir : orientation et affectation.....	35
3.1.1 L'orientation et l'affectation	35
3.1.2 Parcoursup pour des études en Nouvelle-Calédonie : PARCOURSUP.NC 2025.....	36
3.1.3 Parcoursup pour des études dans l'Héxagone.....	36
3.2 Permettre aux élèves de choisir librement leur avenir : les filières agricoles.....	38
3.3 Faire du lycée professionnel un choix d'avenir pour les jeunes et un partenaire clé pour les entreprises.....	41
3.4 Consolider l'égalité des chances dans tous les territoires - TER Houaïlou	42
3.5 Renforcer l'égalité fille – garçon à l'École	43
3.6 Lutter contre l'absentéisme et le décrochage scolaire	44
3.6.1 La lutte contre l'absentéisme	44
3.6.2 La lutte contre le décrochage scolaire.....	44
3.7 Valoriser l'engagement de la jeunesse calédonienne et transmettre les valeurs du vivre ensemble.....	46
3.8 Faciliter l'accès à la culture	48

Annexes	50
4.1 Le calendrier scolaire 2026	50
4.2 Quelques moments forts de l'année scolaire (dates prévisionnelles).....	52
4.3 Des chiffres pour mieux comprendre	54

Introduction

En 2026, l'École continue de jouer un rôle central dans la construction d'un avenir commun, en offrant à chaque élève les moyens de réussir.

Notre système éducatif doit relever plusieurs défis majeurs. Le service public d'éducation de la Nouvelle-Calédonie – composé du vice-rectorat - direction générale des enseignements (VR-DGE) pour le second degré public et privé et le premier degré privé, de la direction de l'Enseignement de la Nouvelle-Calédonie (DENC) pour le premier degré public et de la direction du service de l'État de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement de Nouvelle-Calédonie (DAFE) pour l'enseignement agricole mobilise son savoir-faire, son expertise et son engagement pour :

- ✓ garantir la réussite de tous, notamment des élèves en situation de handicap ;
- ✓ assurer la maîtrise des fondamentaux ;
- ✓ prévenir l'illettrisme et l'innumérisme ;
- ✓ promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons ;
- ✓ améliorer la santé scolaire ;
- ✓ et lutter activement contre le décrochage.

Créer un climat scolaire apaisé est une condition essentielle pour atteindre ces objectifs. En favorisant un environnement inclusif et bienveillant, nous pourrons offrir aux élèves, comme aux équipes éducatives, des conditions optimales pour réussir et s'épanouir. Notre action quotidienne jouera un rôle décisif dans cet effort collectif.

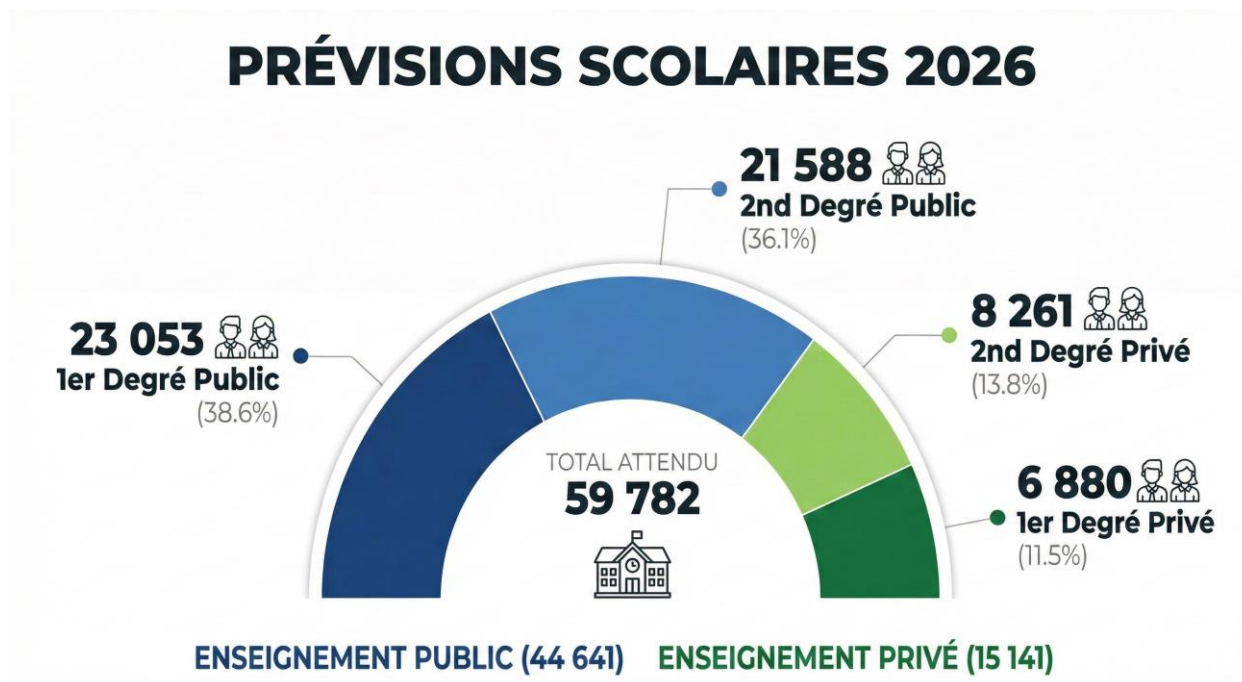
Aujourd'hui, plus d'un quart de la population de la Nouvelle-Calédonie est en âge de formation. Au-delà de l'enjeu éducatif que cela représente, il s'agit également d'un défi social, économique et humain que nous devons relever ensemble chaque jour. Car c'est à l'École qu'il revient de conduire les jeunes calédoniens vers l'avenir, et d'accompagner un nombre croissant d'entre eux vers des niveaux de qualification toujours plus élevés.

Nous devons être en capacité de faire émerger des idées novatrices, généreuses, et fédératrices, capables de dessiner l'École de demain au service de l'avenir de la Nouvelle-Calédonie. La Nouvelle-Calédonie attend beaucoup de son École, et elle attend beaucoup de nous.

Nous nous mobiliserons afin que l'École demeure, pour la jeunesse calédonienne et pour tous nos élèves, un havre de paix porteur d'un avenir meilleur, en contribuant à restaurer le respect entre les communautés.

Quelques chiffres clés

- Les effectifs



Champ : Public + Instruction en Famille ; Privé sous et hors contrat ; Cap Agricole



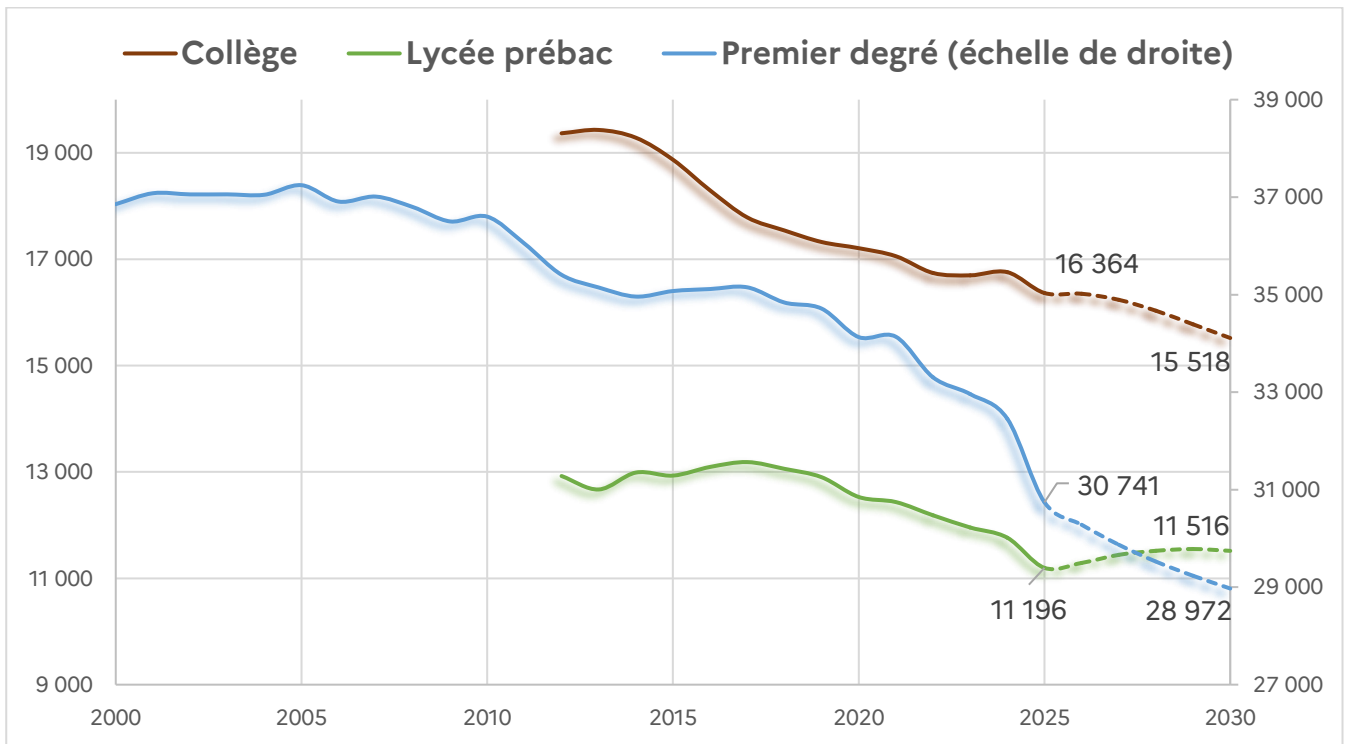
59 782 élèves attendus en 2026 dont :

- 23 053** élèves dans le premier degré public
- 21 588** élèves dans le second degré public
- 6 880** élèves dans le premier degré privé
- 8 261** élèves dans le second degré privé

Pour les élèves du premier degré public, la DENC dénombre au 1^{er} décembre 2025, 23 581 élèves dans le premier degré public :

- 17 146 élèves en province Sud ;
- 4 675 élèves en province Nord ;
- 1 760 élèves en province des Iles.

- La baisse des effectifs



Compte tenu de l'évolution des effectifs du 1er degré du collège, la capacité d'accueil théorique diminue.

	2012	2024	2025	2026	2030	Capacité d'accueil	Evolution	
							2012-2025	2025-2030
1er degré	35 407	32 453	30 741	30 280	28 972		-4 666	-1 769
Collège	19 367	16 756	16 364	16 350	15 518	24 514	-3 003	-846

Évolution des effectifs :

- 4 666 élèves de moins dans le 1er degré depuis 2012 et 1 769 élèves de moins attendus d'ici 2030.
- En collège, environ 3 000 élèves de moins depuis 2012 et 846 élèves de moins attendus d'ici 2030.

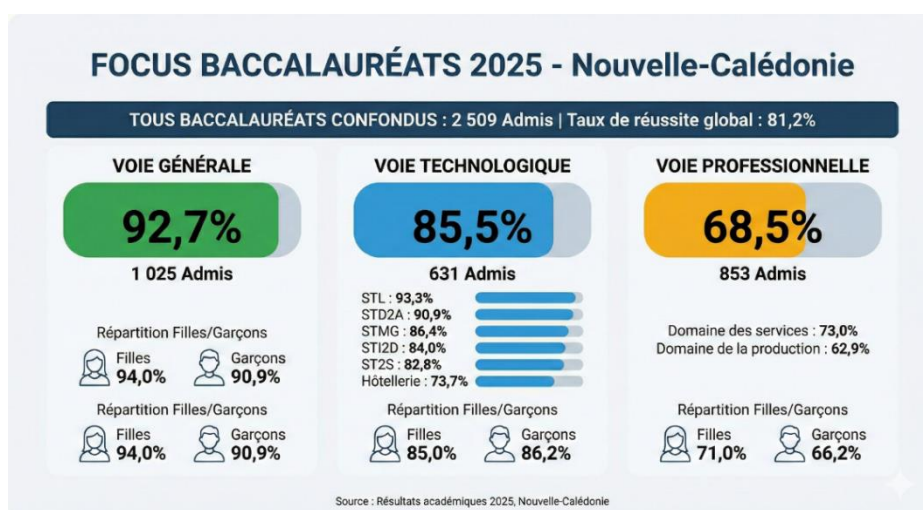
Capacité d'accueil des collèges :

- 24 514 places disponibles, soit 8 150 non occupées en 2025 dont 2 182 uniquement sur Nouméa
- 8 996 places non occupées prévues d'ici 2030.

Il en résulte un nombre croissant de places non occupées avec un plan d'aménagement du réseau des collèges à revoir.

Commune	2012	2025	Evolution		Nombre de collèges	Nombre moyen d'élèves par collège	Capacité d'accueil	Places non occupées
			Nombre	%				
Lifou	1 060	772	-288	-27,2%	4	193	1 332	560
Maré	589	482	-107	-18,17%	3	161	1 214	732
Ouvéa	366	248	-118	-32,24%	3	83	800	552
Poindimié	650	504	-146	-22,46%	2	252	764	260
Ponérihouen	221	91	-130	-58,82%	2	46	500	409
Thio	209	143	-66	-31,58%	2	72	320	177

- Les résultats aux examens



- Focus sur le baccalauréat français international (BFI)

Cette année, la session du baccalauréat français international (BFI) a été ouverte aux lycées Dick Ukeiwë et Lapérouse.

Ce diplôme, reconnu à l'international, constitue un atout majeur dans les vœux d'orientation des élèves.

Pour cette première session, 36 candidats se sont présentés aux épreuves et ont tous été admis.

Parmi eux, 34 ont obtenu une mention, soit 94,4% des candidats :

- 5 mentions « Très Bien avec les félicitations du jury » ;
- 12 mentions « Très Bien » ;
- 7 mentions « Bien » ;
- 10 mentions « Assez Bien ».

Ce taux de réussite de 100%, conforté par l'excellence des mentions attribuées, marque un véritable succès pour le BFI.

Pour mémoire en 2024, ce diplôme était délivré sous la forme d'une évaluation en contrôle continu. Son histoire a commencé sous l'appellation « option internationale du baccalauréat - section australien » (OIB). En 2023, 42 candidats s'étaient présentés ; en 2024, ils étaient 12. Ces deux années ont également enregistré un taux de réussite de 100%.

Répartition des moyens financiers

Principaux montants consacrés à l'Éducation

En 2025, le total des crédits alloués par l'État et la Nouvelle-Calédonie à l'enseignement secondaire public et à l'enseignement privé (primaire et secondaire) s'est élevé à : **57.2 Mds de FCFP**

En 2026, la part consacrée par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au second degré public et à l'enseignement privé s'élève à **6.2 Mds de FCFP** (dotation d'investissement et fonctionnement des Lycées, versée chaque année depuis 2012 par l'État, au titre du transfert de l'enseignement à la Nouvelle-Calédonie). Pour le second degré public et l'enseignement privé, l'État a assuré, dans le cadre de la mise à disposition globale et gratuite, le financement de la masse salariale des personnels à hauteur de **50.9 Mds de FCFP** ainsi que les dépenses de fonctionnement liées aux compétences non transférées (certifications, examens, formation du personnel ...) pour un montant de **1,6 Mds de FCFP** soit un montant total des dépenses consacrées à l'éducation de **52,6 Mds de FCFP**.

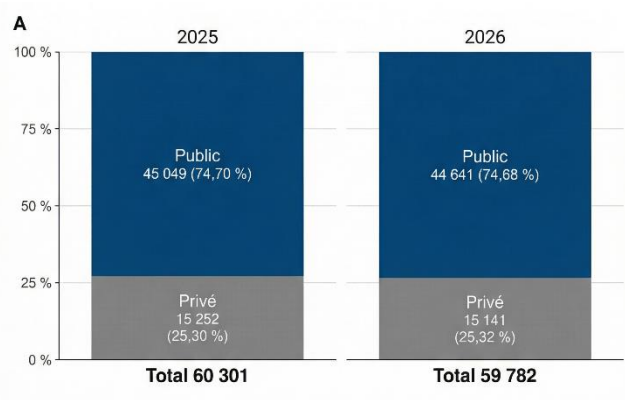
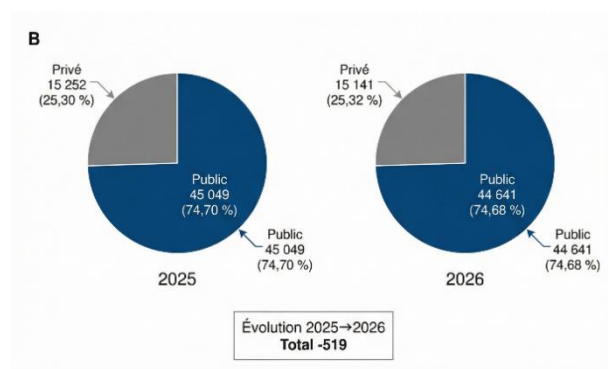
CHIFFRES CLÉS

59 782

Nombre d'élèves en 2026 (enseignement public/privé)

50.9 Mds

Part consacrée à la Masse salariale



Répartition des effectifs scolarisés entre secteurs privés et publics – Évolution sur 2 ans (2025-2026)

(Base de calcul des effectifs : public ; privé sous et hors contrat ; instruction en famille ; Cap Agricole).

Les nouveautés 2026

Afin de compenser les hausses de tarifs **pour les familles**, voici les principales mesures prévues :

- **Maintien des tarifs de la restauration et de l'hébergement dans les EPENC**

Pour 2026, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie maintient les tarifs de restauration et d'hébergement dans les collèges et lycées publics au niveau de la rentrée 2024. Cette décision, qui représente un effort de 25 millions de francs CFP, vise à protéger le pouvoir d'achat des familles et de garantir à tous les élèves l'accès à ce service essentiel, malgré la hausse des coûts.

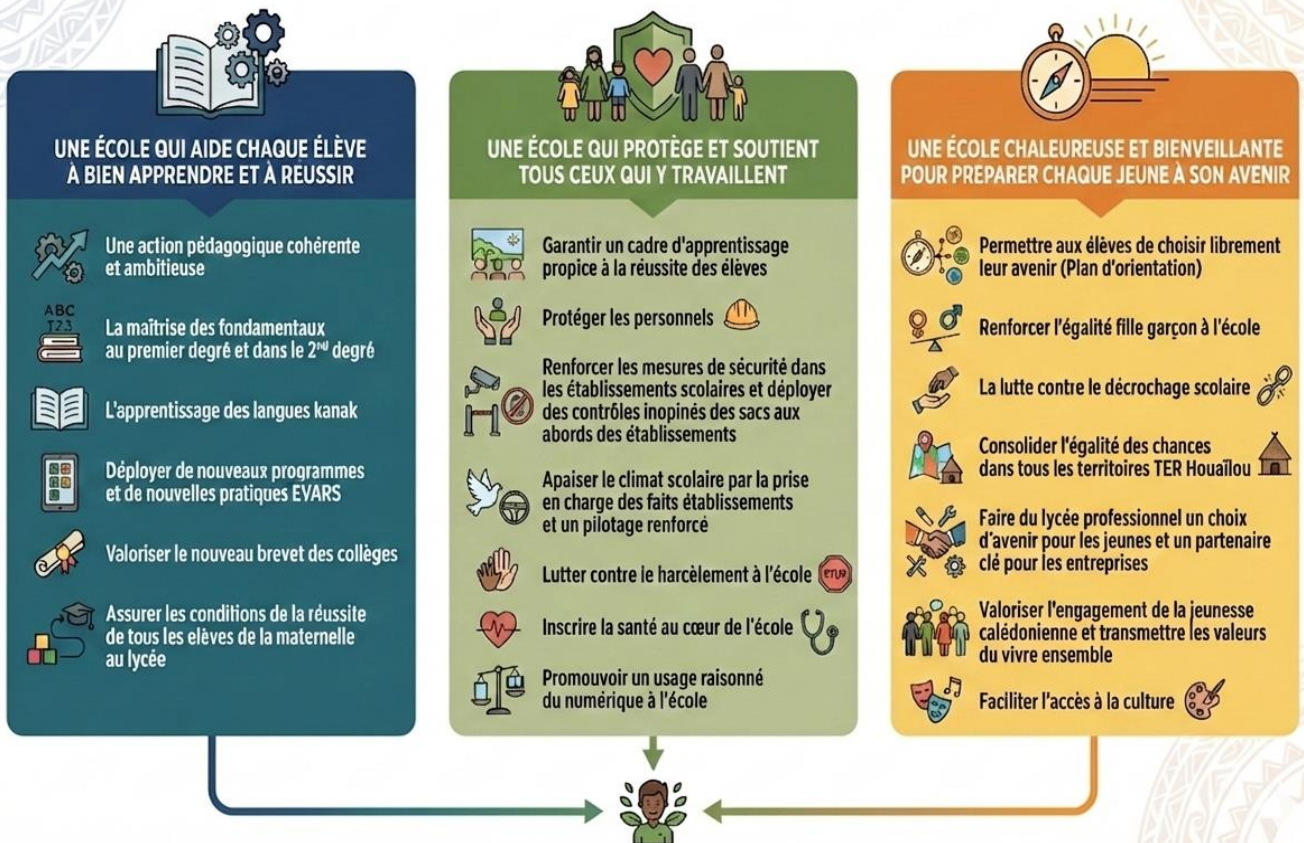
- **Travaux de rénovation prévus** : En 2026, l'État finance la reconstruction et la rénovation d'un certain nombre d'établissements parmi lesquels :

- **Le lycée Pétro Attiti** : un montant de 441 MF CFP consacrés à la reconstruction financé à 100 % par l'Etat pour un montant total de 1 195 M FCFP.

- **Le lycée de Touho** 77 MF CFP au titre du contrat de développement 2024-2027, cofinancé par l'État à hauteur de 68%, pour la restructuration de l'internat du lycée de Touho (rénovation partielle de l'internat, stockage d'eau, sécurité incendie), dans le cadre d'une opération d'un montant global de 500 MF CFP ;
- **Le lycée Lapérouse** : 75 MF CFP au titre du contrat de développement 2024-2027, cofinancé par l'État à hauteur de 68%, pour la construction d'un nouveau réfectoire et la restructuration de l'internat du lycée Lapérouse, dans le cadre d'une opération d'un montant global de 950 MF CFP.

Soit **339,32 MF CFP** au titre du PPI Plan pluriannuel d'investissement des lycées, correspondant à 36 opérations de travaux urgents auxquels se rajoute 4 MF CFP dédiés aux infrastructures du BTS GPME du lycée de Lifou, au titre d'une opération spécifique d'un montant global de 500 MF CFP.

L'ÉCOLE CALÉDONIENNE : NOS 3 PILIERS POUR LA RÉUSSITE, LA PROTECTION ET L'AVENIR



1

**Une école calédonienne qui
aide chaque élève à bien
apprendre et à réussir**

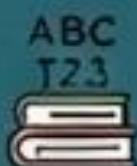




UNE ÉCOLE QUI AIDE CHAQUE ÉLÈVE À BIEN APPRENDRE ET À RÉUSSIR



Une action pédagogique cohérente
et ambitieuse



La maîtrise des fondamentaux
au premier degré et dans le 2nd degré



L'apprentissage des langues kanak



Déployer de nouveaux programmes
et de nouvelles pratiques EVARS



Valoriser le nouveau brevet des collèges



Assurer les conditions de la réussite
de tous les élèves de la maternelle
au lycée

1.1 Mettre en œuvre une action pédagogique cohérente et ambitieuse

- Une finalité

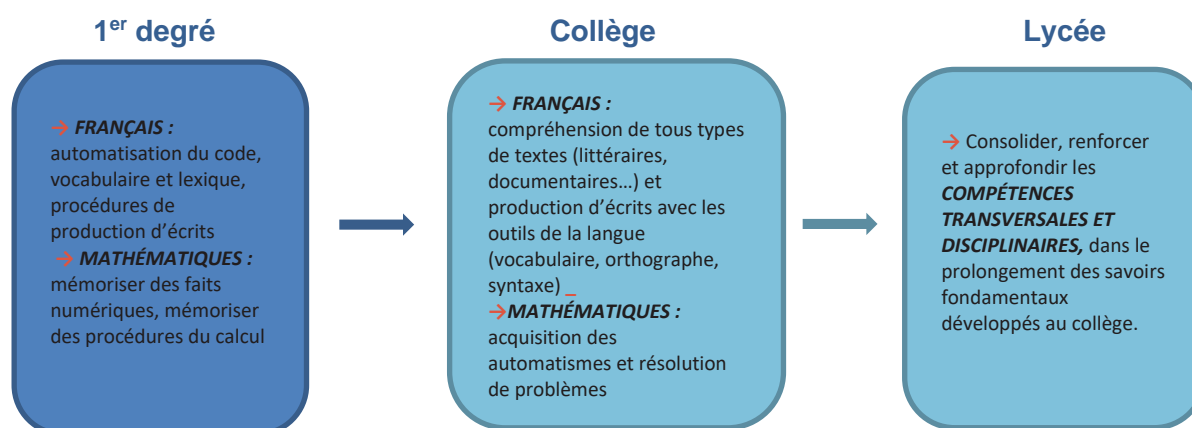
Impulser une dynamique collective durable, orientée vers l'élévation du niveau général des élèves en Nouvelle-Calédonie et la réduction des inégalités dès le plus jeune âge.

- Préciser les priorités de la Nouvelle-Calédonie en matière d'enseignement ;
- Renforcer la lisibilité de l'action pédagogique ;
- Harmoniser et mettre en cohérence la mise en œuvre des politiques éducatives (le projet de Houailou par exemple décrit en 3^{ème} partie de ce dossier).

- Les objectifs

- **Identifier** les pratiques professionnelles à encourager au sein des écoles et des établissements du second degré de la Nouvelle-Calédonie ;
- **Transmettre aux enseignants des recommandations** partagées, claires et cohérentes en matière de pilotage pédagogique

- Les priorités à chaque niveau



1.2 Renforcer la maîtrise des fondamentaux dans le premier degré et dans le 2nd degré

1.2.1 Dans le 1er degré

Dans la continuité des actions engagées, la maîtrise des savoirs fondamentaux, en particulier le français et les mathématiques, constitue le socle sur lequel repose l'ensemble des apprentissages. L'objectif est de donner à chaque élève les clés pour comprendre le monde, s'exprimer clairement et raisonner avec logique. L'enseignement explicite constitue un levier central dans la mise en œuvre de ces priorités. En rendant visibles les objectifs, les démarches et les stratégies mobilisées, il contribue à sécuriser les apprentissages et à réduire les écarts entre les élèves.

- **Apprendre autrement : donner du sens aux savoirs**

Le croisement entre les enseignements sera renforcé pour permettre d'enrichir les connaissances des élèves de manière plus vivante et dynamique et de donner du sens aux apprentissages. Pour accompagner les enseignants, des projets pédagogiques et des ressources conçues par la direction de l'Enseignement de la Nouvelle-Calédonie (DENC) seront disponibles sur un site dédié.

Ce croisement permet aux élèves de mobiliser leurs connaissances dans des situations variées et de comprendre les liens entre les savoirs. Inscrits dans des projets ou des situations concrètes, en particulier chez les plus jeunes, les apprentissages prennent appui sur l'expérience et la manipulation, avant de conduire progressivement vers des formes de pensée plus abstraites et structurées.

- **Les mathématiques dès le plus jeune âge**

Les mathématiques constituent un enjeu disciplinaire majeur à renforcer dès la maternelle et tout au long de la scolarité.

Trois axes seront développés :

- En formation initiale, des modules de renforcement en mathématiques seront proposés ;
- En formation continue, un diplôme universitaire « Maths expert » sera destiné aux formateurs et aux enseignants ;
- Dans les écoles, une spécialisation disciplinaire pourra être mise en œuvre : des enseignants volontaires pourront dispenser, pour plusieurs classes ou plusieurs cycles, une même discipline fondamentale sans limite horaire.

- **Le goût de lire : un levier pour la réussite**

Cette année, l'enseignement du français privilégie le développement du plaisir de lire. Dans cette perspective, le plan lecture est mis en œuvre pour consolider les compétences en compréhension et en expression écrite. Cette initiative s'inscrit pleinement dans une logique de continuité entre l'école primaire et le collège.

Un nouveau projet, intitulé **Récréa'Livres**, se déploie à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie, comme un projet fédérateur autour de la lecture.

À partir d'ouvrages de littérature de jeunesse distribués à la rentrée, du cycle 1 au cycle 3 (dont la 6ème), les enseignants proposeront aux élèves des expériences de lecture variées et partagées : lectures à voix

haute, mises en voix, jeux autour des livres, productions écrites ou artistiques, ainsi que des temps de lecture intergénérationnels.

- **L'enseignement scientifique : au service de la construction de la pensée**

Dans cette même logique de structuration des apprentissages fondamentaux, les sciences et la technologie occupent une place essentielle. Elles contribuent au développement de l'observation, du questionnement, de la rigueur du raisonnement et de la capacité à établir des liens entre les phénomènes.

Dans cette perspective, une attention particulière doit être portée au temps d'enseignement effectif consacré à ces apprentissages. Les programmes de la Nouvelle-Calédonie rappellent l'importance de prévoir des temps suffisants pour observer, manipuler, expérimenter et raisonner, afin de permettre aux élèves de s'engager pleinement dans les démarches scientifiques.

- **Évaluer pour mieux accompagner les apprentissages**

Les évaluations permettent aux équipes de disposer d'informations précises sur les acquis et les besoins des élèves, d'ajuster les pratiques pédagogiques et de renforcer la cohérence des actions au sein des cycles. Les évaluations institutionnelles, les tests de positionnement, l'anglais, et pour cette année les sciences et les langues kanak (pour les écoles où l'apprentissage d'une langue est effectif depuis la maternelle), constituent des outils d'aide au pilotage pédagogique à l'échelle de la classe, de l'école et du territoire.

- **Formation continue des enseignants**

Cette année, la formation prendra la forme de parcours inscrits dans le cadre des animations pédagogiques. Plusieurs parcours sont proposés :

- santé ;
- EPS ;
- numérique ;
- écoles bilingues ;
- prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers ;
- croisement des enseignements ;
- français ;
- art ;
- sciences et technologies.

1.2.2 Dans le 2nd degré

À la rentrée 2026, le vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie poursuit et consolide son action prioritaire visant à **renforcer la maîtrise des fondamentaux sur le cycle 3**, dans une articulation étroite entre le primaire et collège. Cette politique se décline à travers des actions concrètes portant sur **la lecture, la numération, la maîtrise de la langue**, ainsi que sur la **prévention de l'illettrisme et de l'innumérisme**, avec une attention particulière accordée aux territoires identifiés comme prioritaires (Maré, Yaté,

Hienghène, Houaïlou, Canala, Ouégoa).

- **Former et accompagner les équipes du cycle 3, au plus près des besoins**

L'accompagnement des personnels repose sur des actions de formations, organisées lorsque cela est possible, en **constellations** en **français** et en **mathématiques**.

En français, plusieurs dispositifs sont mis en œuvre : actions de cycle 3 et échanges de pratiques (Houaïlou), conseil écoles/collège autour de l'enseignement explicite et du cycle 3 (Hienghène), formation des conseils pédagogiques sur la **maîtrise de la langue dans toutes les disciplines** (Yaté).

En mathématiques, des constellations sont déjà engagées (Koumac en 2025), avec la programmation d'une constellation en 2026 à Ouégoa.

En 2026, le renforcement se poursuit avec un accent particulier sur le développement du **lexique** au cycle 3 et un **renforcement disciplinaire et didactique** des enseignants de collège en français.

- **Structurer des environnements d'apprentissage favorables aux acquis**

Plusieurs actions visent à installer des environnements propices à la progression des élèves. Dans le cadre du **plan lecture** : déploiement d'une action sur les livres (dispositif livre mon ami sur une quarantaine de classes) et mise en œuvre d'un **concours de lecture expressive*** sur le cycle 3. Des indicateurs de déploiement sont suivis (dont "1/3 des collèges" et volumétrie classes premier/second degrés).

En 2026, le plan lecture s'élargit avec **Récréativres** (tous les élèves de cycle 3), intégrant des outils sur le **lexique** et l'**orthographe**, et la poursuite du concours de lecture expressive.

En mathématiques : poursuite du travail du **laboratoire de mathématiques** du collège François Ollivaud, avec un plan de travail spécifique pour 2026.

- **Mieux prendre en compte les contextes linguistiques : FLS (français langue seconde) et dynamique inter-degrés**

La maîtrise des fondamentaux s'appuie également sur la prise en compte des enjeux linguistiques :

En octobre 2025 : une **formation de référents FLS** a permis de renforcer les échanges inter-degrés, le partage de pratiques et la collaboration renforcée entre les services du VR et de la DENC, en associant les enseignants du second degré et les acteurs des différents réseaux.

En 2026, des contenus relatifs au FLS seront intégrés à la formation « **maîtrise de la langue dans toutes les disciplines** ». Une **stratégie d'établissement** autour de la maîtrise de la langue sera également mise en place dans les collèges volontaires. Par ailleurs, une formation en **grammaire comparative** sera proposée dans les zones prioritaires, en collaboration avec l'Université de la Nouvelle-Calédonie.

- **Prévenir l'illettrisme et l'innumérisme : repérer et structurer les réponses**

En 2025, la prévention de l'illettrisme au collège s'est traduite par des actions explicites :

- Formation continue des référents illettrisme du second degré ;
- En 6^{ème} : **test de fluence** en début d'année pour tous les élèves (décodage et expressivité) ; ateliers **fluence** pour les élèves identifiés.

La **prévention de l'innumérisme** est identifiée comme un objectif prioritaire, appelé à être consolidé dans le cadre des actions sur les fondamentaux (lecture/numération) et de l'accompagnement des équipes. En 2026 : des formations à destination des chefs d'établissement seront organisés sur la prévention de l'illettrisme (mars) et des dispositifs fluence seront développés et renforcés.

- **Consolider une culture professionnelle commune école–collège et piloter par l'évaluation**

Le développement d'une culture professionnelle inter-degrés s'appuie sur l'enseignement explicite, qui constitue un cadre commun de conception de séances et séquences : vocabulaire partagé, explicitation des objectifs, pratique guidée, premiers plans d'action d'établissement.

Cette dynamique repose sur une collaboration étroite entre inspecteurs du premier et du second degré, avec des interventions conjointes programmées en 2026 (Maré, côte Est) et des observations conjointes en français cycle 3 (Houailou, Hienghène).

Enfin, le pilotage s'appuie sur l'évaluation : continuum d'évaluation des compétences, analyse partagée des résultats, évaluation des dispositifs de remédiation via un groupe de pilotage inter-catégoriel et inter-degrés. En 2026, une attention particulière sera portée à l'**association renforcée des chefs d'établissement** à cette démarche.

1.3 Renforcer l'apprentissage des langues kanak

L'enseignement des langues kanak dans le premier degré public s'inscrit dans le cadre du Projet Éducatif Calédonien et des programmes de la Nouvelle-Calédonie. Il vise à reconnaître, valoriser et structurer les apprentissages linguistiques des élèves.

Une évaluation expérimentale, adossée au Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL), est mise en œuvre auprès des élèves ayant bénéficié d'un enseignement continu en langue kanak (LK). Elle poursuit plusieurs objectifs : identifier le niveau réel des élèves (principalement A1, avec des possibilités d'atteinte du niveau A2), reconnaître et valoriser leurs acquis, mesurer l'efficacité des dispositifs existants et faciliter la continuité entre l'école primaire et le collège.

Menée dans plusieurs langues reconnues au baccalauréat (drehu, paicî, ajië, nengone), cette démarche s'appuie sur des protocoles communs, une analyse fine des profils linguistiques et des temps d'enseignement. Elle ouvre des perspectives d'évolution des dispositifs, allant de l'éveil à la diversité linguistique à l'enseignement bilingue, avec un accompagnement pédagogique renforcé et un déploiement progressif jusqu'en 2028.

En 2025, l'action du Service de l'enseignement des langues et de la culture kanak a prioritairement porté sur la consolidation du cadre institutionnel et la professionnalisation des enseignants, dans un contexte marqué par l'absence de moyens budgétaires dédiés.

Les langues kanak sont enseignées dans 56 établissements sur 77 du second degré, soit près de trois quarts des structures. L'enseignement est assuré par 52 enseignants, dont 9 certifiés et 2 stagiaires. Onze langues kanak sont proposées au collège, concernant environ 17 % des collégiens. En lycée, seules trois langues kanak sont effectivement enseignées, pour environ 4 % des lycéens. Les effectifs sont globalement stables, la continuité des parcours entre le collège et le lycée demeure inégale selon les aires linguistiques.

Les programmes expérimentaux d'EFCK ont été mis en œuvre dans le second degré. Les premiers retours témoignent d'une appropriation progressive des contenus par les enseignants et d'un intérêt des élèves, malgré un volume horaire contraint et un besoin d'accompagnement pédagogique renforcé. La première session de l'habilitation à enseigner les EFCK, organisée en octobre 2025, a permis d'habiliter 14 candidats sur 18. Cette session a permis de sécuriser le dispositif et d'identifier des besoins prioritaires en formation, notamment sur la maîtrise des programmes et la conception de séquences pédagogiques. En matière de formation, le SELCK a conduit des actions en EFCK et en langues kanak, ainsi que le suivi de deux professeurs stagiaires du CAPES de langues kanak. Ces accompagnements ont confirmé des besoins persistants en didactique des langues vivantes et des EFCK.

En 2026, l'action du SELCK visera à consolider les parcours linguistiques et culturels dans le second degré et à accompagner la mise en œuvre des évolutions programmatiques prévues.

Les priorités porteront sur le renforcement de la continuité des parcours entre le collège et le lycée, l'accompagnement de la mise en œuvre des nouveaux programmes de langues kanak applicables à partir de 2027 en classe de 6e et en Seconde, ainsi que la poursuite du plan de formation en langues kanak, EFCK et interlangues.

1.4 Déployer de nouveaux programmes et de nouvelles pratiques

Dans le 1er degré, les programmes, souvent perçus comme trop lourds par l'ensemble de la communauté éducative, feront l'objet d'une révision pour l'année 2026, dans une volonté de simplification, d'allègement et de recentrage sur des compétences essentielles, afin de garantir à chaque élève la maîtrise des apprentissages fondamentaux nécessaires à une entrée réussie au collège.

• Les activités physiques quotidiennes (APQ)


Pour apprendre, l'élève doit être en bonne forme physique et mentale. À ce titre, **les activités physiques quotidiennes (APQ)**, complémentaires de l'enseignement de l'EPS, seront mises en œuvre dans toutes les écoles. Elles favorisent la concentration et la disponibilité des élèves, tout en contribuant à l'installation d'un climat scolaire apaisé. Ces temps d'activité, intégrés de manière souple au déroulement de la journée, s'adaptent aux réalités de chaque école et ne constituent pas une charge supplémentaire contraignante. L'USEP est un partenaire incontournable pour accompagner les équipes dans le développement de l'éducation physique et sportive.

• Les nouvelles pratiques au service de la santé des élèves du premier degré (EVAR)

La santé et le bien-être des élèves s'entendent également dans leurs dimensions relationnelle et émotionnelle. La mise en place progressive de **l'éducation à la vie affective et relationnelle (EVAR)** participe à la construction du respect de soi et des autres, à l'apprentissage des compétences psychosociales et à l'installation d'un climat scolaire serein. À ce titre, des séquences d'apprentissages du cycle 1 au cycle 3, seront proposées dans le cadre de l'éducation à la santé.

• L'éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité dans le 2nd degré (EVARS)

Un projet ambitieux : éduquer à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité



→ Pourquoi ?

- Transmettre des valeurs fondamentales, telles que le respect de soi et des autres
- Prévenir les discriminations
- Promouvoir l'égalité entre les garçons et les filles et lutter contre les stéréotypes
- Lutter contre les violences et le harcèlement en renforçant la capacité des enfants à demander de l'aide

→ Comment ?

- Au moins 3 séances par an adaptées à chaque âge conformément à la loi en vigueur depuis 2001
- Des programmes progressifs, adaptés à l'âge des élèves :
 - 1^{er} degré : éducation à la vie affective et relationnelle
 - 2^e degré : éducation à la vie affective et relationnelle et à la sexualité

Janvier 2025

→ Objectifs d'apprentissage par axe du programme et par niveau

Niveaux	Se connaître, vivre et grandir avec son corps	Rencontrer les autres et construire des relations, s'y épanouir	Trouver sa place dans la société, y être libre et responsable
Sixième	• Comprendre et apprendre à vivre les changements de son corps.	• Entrer en relation avec les autres et comprendre que les relations peuvent changer.	• Trouver sa place au sein d'un groupe sans renier ses propres sentiments, respecter les autres et en être respecté.
Cinquième	• Développer librement sa personnalité sans se sentir obligé ou contraint.	• Choisir ses relations : connaître et assumer ses préférences, comprendre qu'elles peuvent évoluer.	• Distinguer vie publique et vie privée, en réfléchissant à ce que signifie la liberté individuelle, en particulier sur les réseaux sociaux.
Quatrième	• Aborder la sexualité comme une réalité complexe pouvant faire intervenir le plaisir, l'amour, la reproduction, etc.	• Développer une compréhension critique et respectueuse des relations interpersonnelles et des enjeux associés à la sexualité ; favoriser des choix responsables et protecteurs en matière de santé sexuelle et relationnelle.	• Étudier des représentations de la sexualité dans l'espace public et en examiner la dimension égalitaire ou inégalitaire.
Troisième	• Interroger les liens entre bonheur, émotions et sexualité.	• Construire une relation réciproque et égalitaire ; savoir reconnaître et caractériser des contextes de danger et de vulnérabilité.	• Inscrire la sexualité dans la définition et le respect des droits humains.

1.5 Valoriser le nouveau brevet des collèges

À partir de la session 2026

RÉUSSIR
AU COLLÈGE

ÉLÈVES DE 3^e : TOUT SAVOIR SUR LE NOUVEAU BREVET

Objectifs

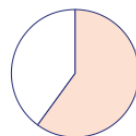


CE QUI CHANGE EN 2026

Répartition entre contrôle continu et épreuves terminales

La moyenne finale est établie comme suit :

40%
pour le
contrôle
continu



60%
pour les
épreuves
terminales

Calcul du contrôle continu

Le contrôle continu correspond à la **moyenne* des moyennes annuelles de toutes les matières obligatoires de 3^e** (coefficient 1 pour chacune d'entre elles).

Si un élève a suivi une option, **les points supérieurs à 10/20 de la moyenne obtenue sont ajoutés à la somme des moyennes du contrôle continu**, sans que la moyenne finale puisse dépasser 20/20.






* Si des problèmes d'assiduité devaient empêcher la constitution de cette moyenne annuelle, les professeurs peuvent, le cas échéant, proposer une évaluation de remplacement.

- ➔ Pour obtenir le brevet, l'élève doit avoir **une moyenne finale au moins égale à 10/20**.
- ➔ **Le brevet n'est pas obligatoire pour le passage en seconde**, qui continue d'être décidé en conseil de classe.



Plus d'infos sur
education.gouv.fr

LES ÉPREUVES TERMINALES

MATIÈRE	DURÉE	COEF.	CONTENU
 Français	3 h	2	1 ^{re} partie : • Exercices à partir d'un texte littéraire (compréhension et compétences d'interprétation, grammaire, compétences linguistiques) • Dictée 2 ^{de} partie : • Rédaction
 Mathématiques	2 h	2	1 ^{re} partie : • Exercices sur les automatismes, sans calculatrice 2 ^{de} partie : • Exercices de résolution de problèmes et de raisonnement
 Histoire-géographie et enseignement moral et civique (EMC)	2 h	1,5 (histoire-géo) 0,5 (EMC*)	• Analyse et compréhension de documents et de cartes, développement construit • Mobilisation des compétences de l'enseignement moral et civique
 Sciences	1 h	2	• Exercices portant sur deux des trois disciplines suivantes : physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, technologie
 Épreuve orale	15 min. si entretien individuel 25 min. si entretien collectif	2	• Présentation d'un projet mené en histoire des arts ou dans le cadre d'un enseignement pratique interdisciplinaire (EPI) ou de l'un des parcours éducatifs • Évaluation de la qualité de l'expression orale

* Depuis juin 2025, le brevet est restructuré avec des notes séparées pour l'histoire-géographie et l'enseignement moral et civique (EMC), mais les deux matières restent regroupées au sein de la même épreuve d'une durée de deux heures.

Tous les élèves en situation de handicap peuvent bénéficier d'aménagements pour passer les examens.



Les notes obtenues à chaque épreuve permettent de constituer la **moyenne des épreuves terminales**.

GRILLE DES MENTIONS

ASSEZ BIEN
pour une moyenne au moins égale à 12/20

BIEN
pour une moyenne au moins égale à 14/20

TRÈS BIEN
pour une moyenne au moins égale à 16/20

TRÈS BIEN avec les félicitations du jury
pour une moyenne au moins égale à 18/20

1.6 Assurer les conditions de la réussite de tous les élèves

- **Le travail personnel et la lutte contre les inégalités dans le premier degré**

Dans un esprit d'équité et d'accompagnement des élèves, la question du travail personnel mérite une attention particulière. Renforcée sur le temps scolaire, cette démarche s'inscrit dans le cadre du socle commun de connaissances, de compétences et de valeurs de la Nouvelle-Calédonie, tel que défini par la délibération n°127, et plus particulièrement dans le domaine 2 « Les méthodes et outils pour apprendre ». Elle permet aux élèves de consolider les apprentissages et de développer des méthodes de travail favorisant l'autonomie.

À cette fin, l'apprentissage des leçons, les temps d'entraînement et la construction des méthodes de travail relèvent pleinement du temps scolaire. Il appartient à l'école de donner à chaque élève les moyens de comprendre, de s'exercer et de mémoriser, afin que tous puissent progresser. L'enjeu est de garantir que les acquis ne reposent pas sur les ressources ou l'accompagnement disponibles en dehors de l'école.

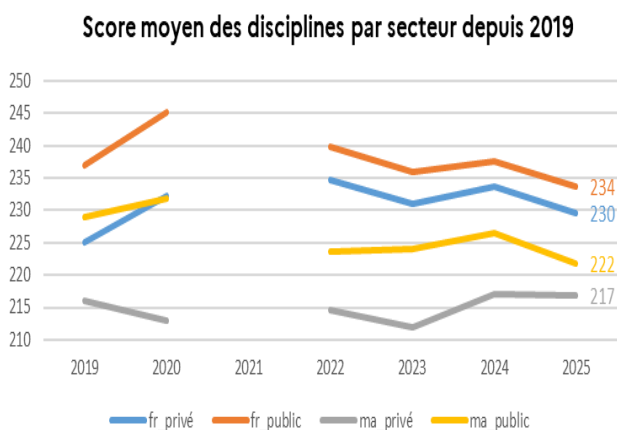
Dans cette même logique, **la mise en place de dispositifs de tutorat** entre élèves peut constituer un levier **à l'échelle de l'école**. L'accompagnement des plus jeunes par des élèves plus âgés, permet d'instaurer une culture d'entraide au sein de l'école. Ces dispositifs peuvent être articulés autour d'axes disciplinaires identifiés : lecture et compréhension, entraînement en calcul et résolution de problèmes, travail du langage oral ou encore accompagnement dans la mémorisation des leçons. Ils trouvent naturellement leur place lors des temps **d'enseignement complémentaire**, dans le cadre de décloisonnement ou d'ateliers interclasses, et bénéficient à la fois aux élèves tutorés et aux élèves tuteurs.

- **La coéducation et le partenariat au service des parcours des élèves du premier degré**

Ce travail mené à l'école trouve un prolongement essentiel dans la relation avec les familles. La construction d'une relation de confiance entre l'école, les familles et les partenaires éducatifs constitue l'un des leviers majeurs de la réussite des élèves. Les collaborations avec les provinces et les communes, contribuent à proposer des réponses éducatives cohérentes et complémentaires, en articulation avec les actions menées dans les écoles.

Pour ce faire, les équipes sont invitées à renforcer les modalités régulières de rencontre et d'échange avec les parents. Ces temps ne doivent pas uniquement permettre de présenter les attendus de l'année scolaire, mais aussi d'aider les familles à mieux comprendre le parcours global de leur enfant, la progressivité des apprentissages et les objectifs visés à l'échelle de l'ensemble de la scolarité à l'école primaire.

- Les résultats à l'évaluation des élèves à l'entrée en 6^{ème}



Part des élèves ayant un bas niveau selon la discipline en 2025

		Français	Mathématiques
Académie	Nouvelle-Calédonie 2025	47,8%	63,4%
	Nouvelle-Calédonie (2024)	44,6%	58,9%
	Nouvelle-Calédonie (2023)	47,6%	63,2%
	Nouvelle-Calédonie (2022)	41,9%	61,3%
	Guadeloupe	47,2%	53,3%
	Polynésie française	56,6%	61,3%
	Reims	29,0%	33,5%
Genre	Métropole + DOM	27,1%	32,5%
	Filles	41,5%	62,5%
Secteur	Garçons	53,5%	64,2%
	Public	46,8%	62,3%
Province	Privé	51,2%	67,1%
	Sud	40,1%	56,2%
	Nord	64,9%	81,8%
	îles Loyauté	67,5%	77,3%

- Les résultats à l'évaluation des élèves à l'entrée en seconde

Score moyen par discipline de 2022 à 2025

Voie	Discipline	2022	2023	2024	2025
Générale et technologique	Français	255	256	254	247
	Mathématiques	233	233	240	229
Professionnelle	Français	205	206	205	201
	Mathématiques	186	190	192	186

Part des élèves ayant un bas niveau selon la discipline en 2024

		Générale et technologique		Professionnelle	
		Français	Mathématiques	Français	Mathématiques
Académie	Nouvelle-Calédonie 2025	32,4%	53,8%	82,6%	89,7%
	Nouvelle-Calédonie (2024)	23,9%	43,2%	78,2%	87,1%
	Nouvelle-Calédonie (2023)	21,9%	49,2%	78,9%	87,5%
	Guadeloupe	26,9%	51,4%	81,9%	91,6%
	Polynésie française	28,2%	42,5%	80,8%	86,6%
	Reims	15,5%	28,4%	64,9%	72,2%
	Métropole + DOM	15,9%	25,4%	64,1%	71,4%
Genre	Filles	29,0%	57,4%	82,0%	93,8%
	Garçons	37,1%	49,7%	83,0%	86,0%
Secteur	Public	33,7%	55,8%	83,5%	89,2%
	Privé	29,1%	48,6%	81,2%	90,4%

Les évaluations sont désormais plébiscitées et largement exploitées dans les collèges et les lycées calédoniens.

Ces évaluations **contribuent à acculturer les équipes à une analyse fine des résultats et des acquis des élèves**. Cette dynamique renforce la mobilisation des enseignants et des chefs d'établissements, assistés par les inspecteurs référents pour assurer les conditions de la réussite de tous les élèves.

2

Une école calédonienne qui protège et soutient tous ceux qui y travaillent





UNE ÉCOLE QUI PROTÈGE ET SOUTIENT TOUS CEUX QUI Y TRAVAILLENT



Garantir un cadre d'apprentissage propice à la réussite des élèves



Protéger les personnels



Renforcer les mesures de sécurité dans les établissements scolaires et déployer des contrôles inopinés des sacs aux abords des établissements



Apaiser le climat scolaire par la prise en charge des faits établissements et un pilotage renforcé



Lutter contre le harcèlement à l'école



Inscrire la santé au cœur de l'école



Promouvoir un usage raisonné du numérique à l'école

2.1 Garantir un cadre d'apprentissage propice à la réussite des élèves

En 2025, 319 faits graves ont été déclarés par les établissements publics d'enseignement de la Nouvelle-Calédonie, contre 229 en 2024 et 194 en 2023, soit une augmentation globale de 62 % sur trois ans. Cette hausse concerne particulièrement les atteintes aux personnes (+ 71 %) ainsi que les faits catégorisés comme « graves » (+ 64 %). Les atteintes aux biens, dans une moindre mesure, sont également en augmentation (+ 26 %).

Un point de vigilance particulier concerne la possession et/ou l'usage d'armes blanches dans et aux abords des établissements du second degré public. En 2025, 34 signalements ont été effectués, contre 14 en 2024 et 12 en 2023. La convocation d'un conseil de discipline est désormais obligatoire et systématique pour tout élève porteur d'une arme, et un signalement au procureur est effectué.

La protection des personnels est une priorité absolue. Face à tout acte de violence commis dans le cadre scolaire, une réponse systématique est apportée. Celle-ci s'appuie notamment sur le dispositif de protection fonctionnelle, dont la procédure est portée chaque année à la connaissance de l'ensemble de la communauté éducative.

Le vice-rectorat - direction générale des enseignements s'engage à instruire toutes les demandes dans les délais les plus courts.

Le renforcement des mesures de sécurité dans les établissements scolaires

Les chefs d'établissement doivent appliquer strictement les mesures en vigueur, notamment les contrôles visuels des sacs.

Toute découverte d'arme blanche doit faire l'objet d'un signalement immédiat et d'une remise exclusive aux forces de l'ordre.

Les incidents doivent être déclarés via l'application obligatoire « Persévérance ». Les conseils de discipline doivent être systématiquement saisis en cas de faits graves, notamment liés aux armes.

Le déploiement des contrôles inopinés des sacs aux abords des établissements. En coordination avec le haut-commissariat et les directions de police et de gendarmerie, les forces de sécurité intérieure mènent, depuis plusieurs mois, des opérations de contrôles inopinés des sacs aux abords des établissements scolaires.

Ces interventions, pilotées par la directrice de cabinet du haut-commissaire, s'inscrivent dans une programmation définie localement, selon deux formats : des contrôles ciblés et des opérations de visibilité visant à renforcer la présence dissuasive des forces de l'ordre.

2.2 Apaiser le climat scolaire

Dans un contexte de montée en puissance du suivi des faits établissements dans les collèges et les lycées publics via l'application calédonienne « Persévérance », le vice-rectorat souhaite élargir ce dispositif, dans le respect des compétences de chacun, aux établissements privés sous contrat et hors contrat ainsi qu'aux écoles primaires des trois provinces.

Cette stratégie de partage d'informations, intitulée « **Tous unis contre les violences** », vise à renforcer la protection des élèves et des personnels et à responsabiliser l'ensemble des acteurs de la communauté éducative.

Le vice-rectorat – direction générale des enseignements souhaite se doter dans les prochaines semaines d'un Service de Défense et de Sécurité Académique (SDSA), placé au sein du cabinet du vice-recteur. Ce service permettra de mieux répondre aux enjeux croissants en matière de sécurité et de gestion de crise dans les établissements scolaires, en garantissant un suivi rigoureux, réactif et adapté des faits par l'application « Persévérance ».

Chaque jour, les établissements scolaires publics du second degré et à terme les écoles publiques et les établissements privés (sous contrat et hors contrat) signalent via « Persévérance » des faits, incidents, tensions, atteintes aux personnes ou aux valeurs du vivre ensemble, survenus dans ou aux abords des établissements. Ces alertes sont automatiquement transmises au vice-rectorat – direction générale des enseignements.

Chaque fait est analysé et classé selon une échelle de gravité de 1 à 3 :

- Niveau 1 = INCIDENTS MINEURS, traités au niveau de l'établissement ;
- Niveau 2 = FAITS SIGNIFICATIFS, nécessitent un accompagnement renforcé ;
- Niveau 3 = FAITS GRAVES, appellent une réponse immédiate et interservices.

Ces signalements peuvent être partagés avec d'autres services : ressources humaines, cellule juridique, équipe mobile de soutien (EMS).

Une coordination étroite avec les forces de sécurité intérieure est engagée si nécessaire.

Une cellule opérationnelle se réunira chaque semaine pour analyser collectivement les faits les plus sensibles relevant de ces enjeux.

2.3 Diffuser une culture de la sécurité et de la sûreté

La diffusion d'une culture de la sécurité et de la sûreté auprès des personnels et des élèves constitue un enjeu majeur qui exige une action concertée, experte et coordonnée des services de l'État et de la Nouvelle-Calédonie. Cette action concertée concernera également à moyen terme les provinces et les communes.

L'action de l'équipe mobile de soutien (EMS)

En lien étroit avec les forces de sécurité intérieure, l'EMS propose aux chefs d'établissement du second degré public un appui dans l'analyse des risques, la prévention des tensions et la gestion des situations de violence. Elle contribue à la sécurisation des établissements, notamment par l'appui à la rédaction des plans particuliers de mise en sûreté (PPMS), des diagnostics de sécurité et à la conformité réglementaire en matière de risques d'incendie et de panique.

La formation à la prévention et à la gestion de crise

En octobre 2025, un septième module de formation à la prévention et à la gestion de crise de niveau 1 a été proposé aux personnels d'encadrement du vice-rectorat. Ce module a concerné 15 personnels : 10 chefs d'établissement, 2 nouveaux membres de la cellule de crise et 2 membres de la cellule d'écoute et de soutien psychologique du vice-rectorat. Les modules de formation pourront être étendus aux personnels de l'enseignement privé et des écoles primaires publiques.

En 2025, il y a eu :

- Mise à disposition des chefs d'établissement du second degré public, d'un guide pratique pour la sécurité et la sûreté des élèves, des personnels et des EPENC avec actualisation des plans particuliers de mise en sûreté et les diagnostics de sécurité des EPENC les plus impactés en 2024 ;
- Formation d'au moins un personnel de direction par EPENC, à la prévention et à la gestion de crise ;
- Renforcement du partenariat avec la direction de la sécurité civile et de la gestion des risques (DSCGR) dans le cadre du soutien aux EPENC pour leur mise en conformité avec la réglementation relative à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;
- Renforcement du partenariat opérationnel entre le vice-rectorat et les forces de sécurité intérieure.

En 2026, il est prévu :

- la création d'un espace collaboratif dédié à la prévention et à la sécurité ;
- la poursuite de l'actualisation des PPMS et diagnostics de sécurité ;
- l'élaboration d'un plan de continuité d'activité en cas de cyberattaque ;
- des formations spécifiques à la lutte contre les incendies dans les établissements isolés.

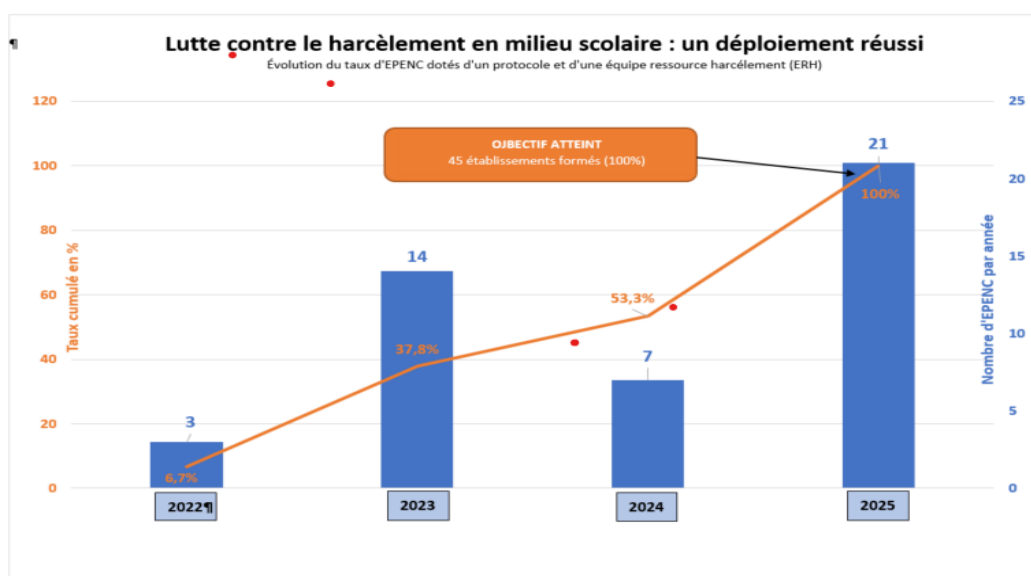
2.4 Prévenir le harcèlement à l'école

La politique de prévention du harcèlement s'inscrit dans les priorités éducatives de la Nouvelle-Calédonie, définies par la délibération n° 106 du 15 janvier 2016. Le vice-rectorat – DGE s'appuie sur une équipe ressource académique harcèlement (ERAH) chargée de la prévention, du repérage, du traitement des situations complexes et de la formation des équipes.

En 2025, l'ERAH a traité 27 situations complexes, contre 31 en 2024 et 54 en 2023, traduisant une diminution progressive liée à l'efficacité du déploiement des dispositifs de prévention dans les établissements.

À la fin de l'année scolaire 2025, l'ensemble des établissements publics d'enseignement de la Nouvelle-Calédonie disposaient d'une équipe ressource formée, d'un protocole de traitement et d'actions de prévention opérationnelles.

Les perspectives 2026-2027 visent à renforcer la formation de niveau 2 des équipes ressources et à développer les dispositifs d'élèves ambassadeurs. Dans le premier degré, des formations spécifiques seront proposées en partenariat avec les provinces.



2.5 Inscrire la santé au cœur de l'École

La politique de santé en milieu scolaire contribue à la réussite des élèves par ses missions de prévention, de détection et de promotion de la santé, dans toutes ses dimensions : physique, mentale et sociale. Pour la rentrée 2026, **huit postes supplémentaires d'infirmiers scolaires** ont été créés, portant leur nombre à 44.

Chaque EPENC du 2nd degré dispose ainsi d'au moins un mi-temps d'infirmier et une permanence d'assistant de service social.

En 2026, les principaux axes de travail sont :

1 - Assurer des visites médicales et paramédicales à certaines étapes de la scolarité

- Visite médicale et paramédicale préventive pour chaque élève en classe de 6eme au cours de laquelle sont réalisés divers dépistages, une vérification des vaccinations obligatoires et un entretien avec l'enfant permettant l'expression éventuelle de difficultés ou de signes de souffrance psychique. Dispositif mis en place en 2025 en lien avec les provinces et reconduit en 2026.
- Création d'un entretien infirmier en seconde dès 2026 (addictions, santé sexuelle et santé mentale)
- Visite médicale des élèves affectés en voie professionnelle en lien avec le service médical interentreprises du travail (SMIT) permettant de s'assurer que l'état de santé de l'élève est compatible avec ses vœux d'affectation en voie professionnelle et que la formation suivie lui permettra une insertion dans le monde du travail.

2 - Poursuivre et renforcer les actions en faveur de la santé mentale et du bien-être des élèves

- Accompagnement des équipes éducatives au repérage du mal-être de l'adolescent et des conduites addictives en lien avec l'Agence sanitaire et sociale (ASSNC)
- Reconstitution du "point d'écoute psychologique" mis en place au collège de Kaméré en 2025 et déploiement sur d'autres collèges
- Développement dans les EPENC de la démarche ABMA (Aller bien pour mieux apprendre) démarche promotrice de la santé agissant sur l'amélioration du climat scolaire. On compte 26 EPENC engagés dans la démarche (dont 10 labellisés et 3 en cours de labellisation) et 5 nouveaux inscrits en 2026.

3 - Poursuivre l'accompagnement social des familles

- Intervention auprès des familles et des élèves au sein de chaque établissement à travers les missions de prévention et protection de l'enfance et via les fonds sociaux.

2.6 Sensibiliser les jeunes à la sécurité routière

L'éducation à la sécurité routière permet aux élèves l'acquisition progressive d'un comportement responsable sur l'espace routier. Elle s'effectue sous la forme d'un enseignement obligatoire, transdisciplinaire, intégré dans les horaires et les programmes d'enseignement. Elle s'intègre dans la validation du socle commun de connaissances, de compétences et de culture (domaine 3 « la formation de la personne et du citoyen »).

A l'école primaire, l'Attestation de Première Éducation à la Route (APER) constitue le cadre de référence de l'éducation à la sécurité routière à l'école primaire. Elle repose sur une progression des apprentissages du cycle 1 au cycle 3 et vise l'acquisition de savoirs, savoir-faire et savoir-être, à travers des situations de plus en plus complexes. Cet enseignement se caractérise par la mise en œuvre de projets ludiques et éducatifs.

Trois niveaux d'évaluation sont proposés : Section des Grands, CE2 et CM2.

Afin de renforcer les compétences des enseignants, des temps de formation continue sont proposés.

Au collège, deux évaluations, sous la forme d'attestations scolaires de sécurité routière (ASSR), sont organisées en classe de 5e, avant 14 ans pour le premier niveau (ASSR 1) et en classe de 3e, avant 16 ans (ASSR 2) pour le second niveau.

Au lycée, l'éducation à la sécurité routière est appréhendée par les programmes des différents champs disciplinaires et par des actions de sensibilisation mises en œuvre par les établissements, notamment dans le cadre de l'organisation d'actions de sensibilisation, dans la continuité de celles également menées en collège. Des partenaires extérieurs tels que la gendarmerie, la police ou la prévention routière sont le plus souvent sollicités pour co-animer ces temps de sensibilisation.

2.7 Promouvoir un usage raisonné du numérique à l'école

Une démarche éducative au service de la réussite de tous les élèves.

En Nouvelle-Calédonie comme partout ailleurs, le numérique fait désormais partie intégrante de notre environnement éducatif et social. Nos élèves grandissent dans un monde où les outils numériques occupent une place prépondérante. Si ces technologies peuvent contribuer utilement aux apprentissages et à l'acquisition de compétences essentielles, leur usage doit être encadré, mesuré et pensé dans une perspective éducative globale.

C'est dans cet esprit que le vice-rectorat, direction générale des enseignements de Nouvelle-Calédonie s'inscrit pleinement dans la politique nationale du numérique éducatif, telle que définie par **la circulaire ministérielle du 10 juillet 2025 « Promouvoir un numérique raisonné à l'École »**. Cette démarche vise à garantir un environnement numérique sécurisé, adapté et protecteur pour l'ensemble de la communauté éducative.

- **Quatre axes pour un numérique raisonné et maîtrisé**

Formation des élèves : dès la sixième, deux parcours Pix obligatoires favorisent l'usage sécurisé du numérique. À l'issue de cette formation, une attestation de compétences numériques leur est délivrée. La certification nationale Pix, généralisée en fin de troisième et en fin de lycée, constitue une reconnaissance officielle des compétences numériques travaillées tout au long de la scolarité via des parcours de formation progressifs.

Dispositif « Portable en pause » : généralisation de la mise à l'écart des téléphones dans les collèges pour améliorer le climat scolaire et la concentration des élèves.

Droit à la déconnexion : suspension des notifications des ENT et logiciels de vie scolaire le soir (19h-6h) et le week-end, pour préserver l'équilibre de tous.

Accompagnement des familles : ressources mises à disposition pour une régulation partagée entre l'école et les parents.

- **L'intelligence artificielle : un usage responsable**

Le cadre d'usage de l'IA publié en juin 2025 accompagne élèves et enseignants dans une utilisation consciente et éthique. Dès la rentrée, une micro-formation sur Pix est proposée aux élèves de 4ème et 2nde pour comprendre le fonctionnement de l'IA, ses biais et les enjeux de protection des données. L'usage frugal de l'IA et le recours aux solutions libres sont privilégiés.

- **Une adaptation au contexte calédonien**

L'insularité, le multilinguisme et la richesse culturelle nécessitent une adaptation fine de ces orientations. La DANE accompagne les établissements pour que le numérique réduise les distances tout en respectant nos spécificités et en préservant les interactions humaines essentielles.

- **Former des citoyens numériques responsables**

L'ambition du vice-rectorat- DGE est de former des élèves capables d'esprit critique face aux informations numériques, conscients de la protection des données et acteurs responsables de leurs usages.

L'éducation aux médias et à l'information, la prévention du cyberharcèlement et le développement de l'esprit critique constituent des priorités éducatives majeures.

Le numérique et l'intelligence artificielle sont ainsi pensés comme des **outils au service des apprentissages**, contribuant à la formation d'une citoyenneté numérique éclairée, équilibrée et responsable.

Contact : Délégation académique au numérique éducatif (DANE) dane@ac-noumea.nc

SOURCES DOCUMENTAIRES

- Stratégie du numérique pour l'éducation 2023-2027
<https://www.education.gouv.fr/strategie-du-numerique-pour-l-education-2023-2027-344263>
- Circulaire du 10 juillet 2025 « Promouvoir un numérique raisonné à l'école » (BO n°28)
<https://www.education.gouv.fr/bo/2025/Hebdo28/MENE2519904C>
- Promouvoir un numérique raisonné à l'École (Éduscol)
<https://eduscol.education.fr/1482/promouvoir-un-numerique-raisonne-l-ecole>
- Portable en pause et pause numérique
<https://www.education.gouv.fr/interdiction-du-telephone-portable-dans-les-ecoles-et-les-colleges-et-pause-numerique-7334>
- Cadre d'usage de l'IA en éducation (juin 2025)
<https://www.education.gouv.fr/cadre-d-usage-de-l-ia-en-education-450647>
- Les intelligences artificielles et leurs usages en éducation (Éduscol)
<https://eduscol.education.fr/4188/les-intelligences-artificielles-et-leurs-usages-en-education>
- Charte pour l'éducation à la culture et à la citoyenneté numérique (Éduscol)
<https://eduscol.education.fr/3730/charte-pour-l-education-la-culture-et-la-citoyennete-numeriques>

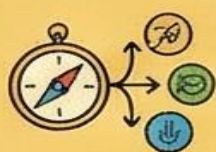
3

**Une école calédonienne
chaleureuse et bienveillante
pour préparer chaque jeune à
son avenir**





UNE ÉCOLE CHALEUREUSE ET BIENVEILLANTE POUR PRÉPARER CHAQUE JEUNE À SON AVENIR



Permettre aux élèves de choisir librement leur avenir (Plan d'orientation)



Renforcer l'égalité fille garçon à l'école



La lutte contre le décrochage scolaire



Consolider l'égalité des chances dans tous les territoires TER Houaïlou



Faire du lycée professionnel un choix d'avenir pour les jeunes et un partenaire clé pour les entreprises



Valoriser l'engagement de la jeunesse calédonienne et transmettre les valeurs du vivre ensemble



Faciliter l'accès à la culture

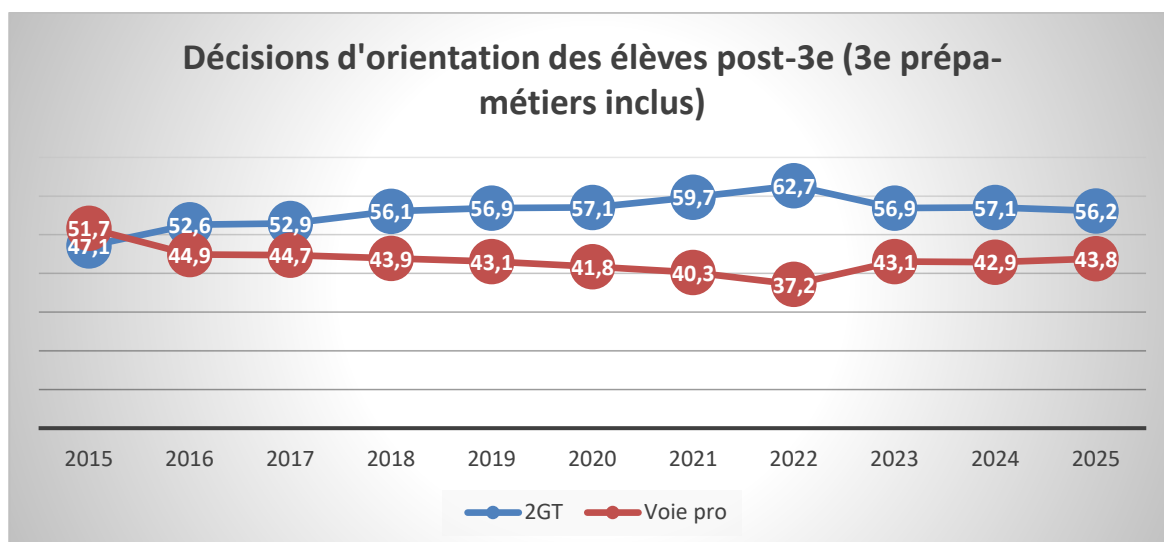


3.1 Permettre aux élèves de choisir librement leur avenir : orientation et affectation

3.1.1 L'orientation et l'affectation

Tous les élèves scolarisés en troisième émettent des demandes d'orientation vers la voie générale et technologique et/ou vers la voie professionnelle. Ils obtiennent une décision d'orientation de la part du conseil de classe au 3e trimestre et formulent à la fin de l'année 2025 des vœux de poursuite d'études dans un établissement scolaire sur le logiciel d'affectation AFFELNET, en lien avec cette décision d'orientation. Ces étapes sont préalables à leur inscription au lycée, qui se fait lorsqu'ils ont obtenu une affectation.

Les décisions d'orientation vers la seconde générale et technologique sont à un niveau légèrement inférieur à celui de l'année passée (-0.9 point). Les décisions d'orientation vers la seconde professionnelle restent à un niveau élevé (35.4%) similaire à l'année passée où elles avaient atteint un niveau supérieur à ce qui était observé depuis 10 ans.



4 055 élèves ont été affectés en seconde générale et technologique, seconde professionnelle et première année de CAP, dont 94.8% sortants de 3^e :

- 1 990 élèves ont été affectés en seconde générale et technologique (49.1%)
- 1 378 élèves ont été affectés en seconde professionnelle (34%)
- 687 élèves ont été affectés en première année de CAP (16.9%)

Affectation des élèves de 3e (3e prépa-métiers inclus)	2023	2024	2025
2nde générale et technologique	53.6%	55.5%	53.4%
2nde professionnelle	34.4%	34.2%	35.5%
1ère année de CAP	12%	10.3%	11.1%

3.1.2 Parcoursup pour des études en Nouvelle-Calédonie : PARCOURSUP.NC 2025

En excluant les candidats n'ayant pas obtenu le baccalauréat, 3 293 candidats ont émis au moins une candidature confirmée en phase principale, soit une augmentation de 13% par rapport à la session précédente, un chiffre proche de ceux enregistrés en 2023 et 2022.

Au 4 février 2025, **2 782 candidats** ont obtenu une proposition dont 2 619 candidats en phase principale. Tous profils confondus, 84.5% des candidats ont obtenu une proposition d'admission. Parmi les candidats de terminale de Nouvelle-Calédonie, 99.1% des bacheliers généraux, 92.9% des bacheliers technologiques et 76.6% des bacheliers professionnels ont reçu une proposition.

Candidats de terminale, ayant passé le bac en Nouvelle-Calédonie

Année	Série de bac	Candidats confirmés	Au moins une proposition	% de propositions
2025	Général	978	969	99,1%
	Professionnel	639	496	77,6%
	Technologique	607	564	92,9%
	Total	2224	2029	91.2%
2024	Général	994	977	98,3%
	Professionnel	593	506	85,3%
	Technologique	619	567	92,6%
	Total	2206	2056	93,2%
2023	Général	1073	1069	99,6%
	Professionnel	568	493	86,8%
	Technologique	632	602	95,3%
	Total	2273	2164	95,2%

2 447 candidats ont accepté une proposition au cours de la procédure (phase principale, complémentaire), dont 2 255 élèves de terminale, 363 candidats non scolarisés, 268 étudiants en réorientation, 1 candidats étrangers et 33 candidats dans une situation « autre ».

3.1.3 Parcoursup pour des études dans l'Héxagone

- **Parcoursup FR 2025**

1 133 candidats de Nouvelle-Calédonie ont émis des vœux, sur l'ensemble des 3 phases dont 55.9% étaient des bacheliers 2024. Parmi eux, 891 ont obtenu une proposition d'admission, soit 78.6%. Ce taux augmente à 89.8% pour les candidats de terminale.

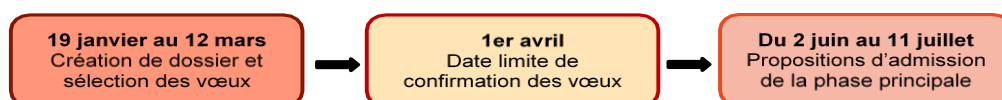
652 candidats ont accepté une proposition pour rejoindre une formation à la rentrée de septembre 2025, soit une hausse de 19.2% du nombre de départs par rapport à l'année précédente.

Les formations acceptées restent similaires aux années précédentes :

- licences : STAPS (53), psychologie (43), administration économique et sociale (27) et (20).
- formations sélectives : 15 en formation d'ingénieurs, 14 en formation d'infirmier, 6 en BTS Conception et réalisation en chaudronnerie industrielle et 6 en BTS Maintenance des véhicules, option voitures particulières.
- CPGE : 38 (majoritairement scientifiques),
- BUT : 56
- BTS : 126
- Licence : 347

Les candidats de Nouvelle-Calédonie ont accepté des propositions d'admission sur l'ensemble des académies de France, avec en tête Montpellier (74 candidats), Toulouse (59) et Bordeaux (49).

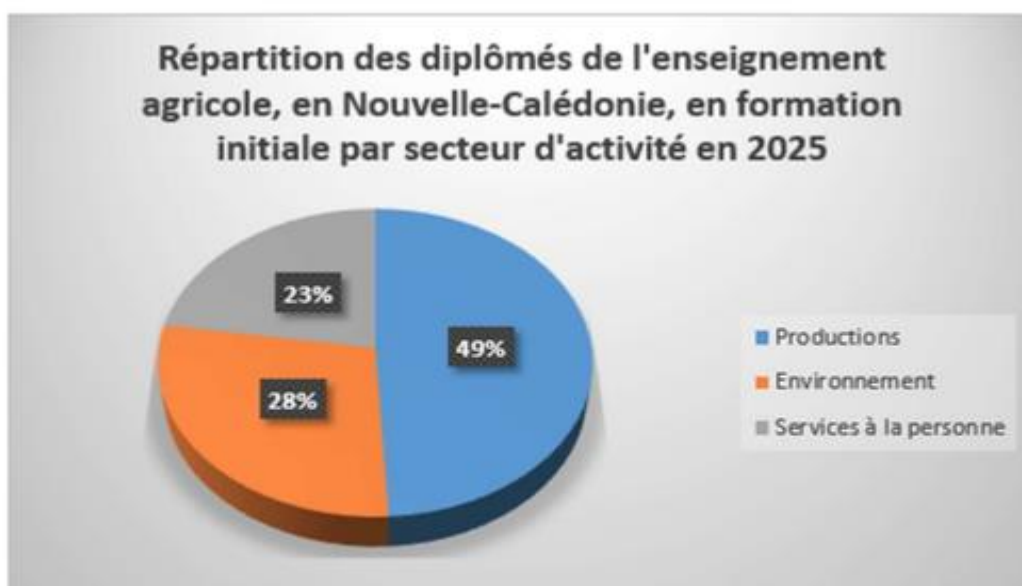
- **Calendrier PARCOURSUP.FR 2026**



3.2 Permettre aux élèves de choisir librement leur avenir : les filières agricoles

L'année 2026 s'annonce porteuse pour l'enseignement agricole grâce à l'intervention d'expertises extérieures portant sur le développement des offres de formation en Nouvelle-Calédonie.

Pleinement intégré au projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie, l'enseignement agricole continuera d'apporter des solutions innovantes en matière de formation au travers de ses établissements. La consolidation des savoirs engagée en 2025, à la suite de la perturbation de l'année scolaire 2024 due aux émeutes, demeure une priorité. Pour rappel, les examens 2025 du ministère de l'Agriculture se sont déroulés normalement : **108 élèves ou étudiants ont obtenu leur diplôme par la voie scolaire, avec un taux de réussite de 82 %.**



Les formations de l'enseignement agricole couvrent le secteur de la production agricole, mais aussi ceux de l'environnement et des services à la personne

- **Apport d'expertise pour la Nouvelle-Calédonie :**

Mission de l'Union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation

Un éclairage de l'Union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation (UNMFREO), avec la venue de spécialistes, est prévu courant 2026 afin d'accompagner et d'approfondir deux projets émergents de Maisons familiales rurales (MFR), l'un en province Sud, à Boulouparis et l'autre en province des Îles Loyauté.

- **Rentrée scolaire 2026**

Lycée Michel-Rocard

- Effectifs similaires à 2025
- Nouveau directeur depuis le 3 février 2026
- Priorité : bien-vivre ensemble (journées de cohésion, ateliers culturels, sportifs, environnement)
- Individualisation renforcée : aide aux devoirs et meilleure organisation des remplacements
- Programme de rénovation du site engagé depuis 2024 (650 M de francs) : dortoirs, VRD, espaces verts, salles de classe, faré, plateaux techniques, CFPPA Nord
- Exploitation agricole : augmentation des productions maraîchères, vivrières, bovines et avicoles pour renforcer l'autonomie alimentaire et approvisionner la restauration scolaire en circuits courts

Lycée agricole privé Do Neva – Houaïlou

- Effectif prévisionnel : 77 élèves
- Nouvelle direction
- Internat rénové pour garçons et travaux de sécurisation en cours
- Projets pédagogiques autour de l'agriculture biologique, transformation alimentaire, insertion professionnelle et formation au permis de conduire B
- Coopération régionale : accueil d'élèves vanuatais et stages aux Fidji

Les filières agricoles du lycée polyvalent du Mont-Dore

Au lycée polyvalent du Mont-Dore, les équipes des deux CAP agricoles « Métiers de l'agriculture » et « Jardinier-paysagiste » poursuivent une pédagogie résolument orientée vers la conduite de projets innovants en faveur d'un développement durable et intégré à son territoire.

Plusieurs actions structurantes sont prévues :

- poursuite des partenariats avec les villes de Nouméa et du Mont-Dore, notamment à travers des journées chantiers (Maison de l'éducation à l'environnement et des associations, bibliothèque du Pont-des-Français, aménagement du parc canin) ;
- mise en œuvre d'un projet pluridisciplinaire autour des classes flexibles, favorisant l'adaptation aux besoins de chaque élève, expérimentées avec succès en 2025 ;
- préparation d'un voyage d'études à Lifou, support à un projet de mise en place d'une vanilleraie au sein du lycée ;
- développement de rencontres et d'échanges avec des institutions locales (Sénat coutumier, chefferies, SMIT) ;
- découverte des médias, avec la réalisation et la participation à une émission de radio sur « Hey Radio » afin de promouvoir la formation et proposer une chronique dédiée au jardinage.

Les équipes poursuivent également leur mobilisation pour accompagner les élèves dans leur poursuite d'études et leur insertion sociale et professionnelle. La parcelle agricole, tournée vers l'agroécologie, offre des supports pédagogiques variés et représentatifs de l'agriculture calédonienne (projet de vanilleraie, buttes d'ignames en lien avec la tribu de Saint-Louis, échanges avec des exploitants en culture syntropique).

Insertion : une des missions de l'enseignement agricole

L'objectif demeure le développement de dispositifs innovants favorisant l'ancrage scolaire, notamment la poursuite d'études dans l'Hexagone en BTS agricole, accompagnée d'un dispositif de coaching et d'un séminaire de préparation au départ prévu en juin 2026. Une étude sur le devenir des anciens élèves de l'enseignement agricole, diplômés ou non, est par ailleurs en cours ; ses résultats sont attendus au deuxième trimestre 2026.

Formation professionnelle continue

- **Centre de formation professionnelle et de promotion agricole (CFPPA)**
 - **CFPPA Sud** : relogé depuis juillet 2025 au sein de l'Université de la Nouvelle-Calédonie à Nouville, avec parcelle pédagogique à proximité de la Maison de l'étudiant
 - **CFPPA Nord** : intégré au Lycée Michel-Rocard
- **Centre de formation des alternants (CFA – CAP-NC)**
 - Installé sur le site de l'association Accueil (Les Manguiers)
 - Aménagements 2025 : bloc sanitaire, conteneur de stockage et équipements pédagogiques complémentaires
 - Activités 2026 : verger pédagogique, maraîchage, aménagement paysager
 - Recrutements : CAPa « Métiers de l'agriculture » à 50 % pourvu, CAPa « Jardinier-paysagiste » avec 6 contrats signés et 2 places disponibles
 - Partenariat avec le RSMA pour accueillir 10 stagiaires volontaires à partir d'août 2026
 - Préparation ouverture 2027 : BPA « Responsable de productions florales, fruitières, légumières et de pépinière »

Validation des acquis de l'expérience (VAE)

- Taux de réussite : 91 % depuis 2003
- Diplômés : 2024 (4), 2025 (2)
- Actions 2026 : campagne d'information via dépliant et film témoignage
- Développement des partenariats écoles-entreprises, conventions de stage et accompagnement des parcours différenciés



3.3 Faire du lycée professionnel un choix d'avenir pour les jeunes et un partenaire clé pour les entreprises

En 2025, une dynamique renforcée s'est engagée entre les établissements et le tissu économique local, dans un contexte de relance avec :

- Développement du réseau des partenaires économiques et des directeurs délégués aux formations professionnelles (DDFPT) pour impulser une nouvelle dynamique ;
- Rencontres territoriales Écoles - Entreprises : plus de 120 visites avec des lycées professionnels, CFA, branches professionnelles, organisations patronales (MEDEF, CPME...) et différents partenaires ;
- Élaboration de nouvelles conventions de stage conforme au code du travail calédonien et à la réglementation de la Nouvelle-Calédonie ;
- Accompagnement, développement du parcours Y (parcours différencié de 6 semaines dans le cadre de la réforme de la voie professionnelle de 2023) et des stages de 3ème, structuration et sécurisation des périodes d'immersion en milieu professionnel ;
- Signature de conventions de partenariat avec 4 nouveaux accords conclus, notamment avec le MEDEF-NC, FIAF, AMD, CAFAT.
- Participation à des salons et forums professionnels pour promouvoir la formation initiale et la formation continue.

Les perspectives pour 2026

- Élaborer un plan d'amélioration 2026 intégrant les priorités d'ajustement identifiées ;
- Poursuivre la structuration du réseau École-Entreprise à l'échelle du territoire ;
- Mettre en œuvre des actions en brousse et aux îles Loyauté ;
- Intensifier les partenariats dans les secteurs porteurs : énergies renouvelables, numérique, santé...
- Développer des outils d'analyse de l'insertion et de suivi des parcours post-formation en partenariat avec la DTEFP.
- Valoriser les initiatives locales exemplaires et renforcer la communication.

3.4 Consolider l'égalité des chances dans tous les territoires - TER Houaïlou



Le dispositif des territoires éducatifs ruraux (TER) est, en métropole, un outil de politique publique visant la réduction des inégalités territoriales.

Depuis plusieurs mois, l'objectif du vice-rectorat est d'installer un TER sur la commune de Houaïlou.

L'enjeu du TER est de renforcer la coopération entre tous les acteurs, y compris institutionnels, pour concentrer leurs efforts sur une zone infra-territoriale qui a particulièrement besoin

d'être soutenue et accompagnée autour des problématiques de sa jeunesse, ce qui est le cas du territoire de Houaïlou.

La crise de 2024 a différé la mise en place de ce territoire éducatif mais il sera opérationnel à la rentrée de février 2026, ce qui a nécessité de signer au préalable une convention le 7 novembre 2025 entre les différents partenaires : le maire de Houaïlou, les coutumiers, le directeur de la DAFE, le vice-recteur directeur général des enseignements de la Nouvelle-Calédonie, le représentant du président de la province Nord, le représentant du président du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et le haut-commissaire de la République.

Le projet s'articule autour de 3 axes :

1. **Mobilisation d'un réseau local** de coopérations autour de l'Ecole pour une mise en cohérence de l'ensemble des actions éducatives au bénéfice des élèves, faisant de l'école un point d'ancrage et un vecteur de rayonnement du territoire ;
2. **Concertation autour d'un projet cohérent** entre tous les acteurs mobilisés autour de l'enjeu éducatif: services de l'Etat, Collectivités, organismes sociaux, familles, associations culturelles, sportives, de loisirs ;
3. **Mise en cohérence des différents outils et dispositifs** mobilisés autour des élèves et de la jeunesse par les différents acteurs / réflexion sur les aides au logement au transport/ valorisation des innovations pédagogiques/ développement de l'offre de services.

3.5 Renforcer l'égalité fille – garçon à l'École

À l'École, comme dans la société, des inégalités persistent entre les filles et les garçons, que ce soit en ce qui concerne la prise de parole, l'occupation de l'espace, les violences ou l'orientation.

- **Primaire** : lutte contre les stéréotypes de genre dès la maternelle, via des situations transversales.
- **Second degré** : mission Égalité filles-garçons pour promouvoir l'égalité dans l'ensemble du système éducatif.
- **Objectif** : valoriser les compétences de chaque élève pour un parcours scolaire serein et une orientation réussie.
- **Référents égalité** : accompagnent la lutte contre les préjugés sexistes dès la socialisation.

Convention vice-rectorat – Cluster 3E

- Reconstitution du partenariat pour la mise en œuvre de la politique publique d'égalité
- Démarche de labellisation pour renforcer la visibilité des actions éducatives :
 - Label 3E (territoire)
 - Label national
- Les établissements peuvent obtenir les deux labels.
- Des ressources pédagogiques sont mises à disposition pour concevoir des projets en lien avec l'égalité filles-garçons.

3.6 Lutter contre l'absentéisme et le décrochage scolaire

3.6.1 La lutte contre l'absentéisme

Absentéisme 2025

- Analyse du phénomène par établissement à partir de 10 demi-journées non justifiées par mois
- Collèges : absentéisme maîtrisé
- Lycées : pic en septembre (prolongement des vacances) et suivi particulier pour les CAP
- Données manquantes pour l'enseignement privé

Perspectives 2026

- Consolidation juridique pour suspension des allocations familiales en cas d'absentéisme
- Collaboration avec prestataires sociaux et CAFAT pour évaluation de la mesure
- Harmonisation des motifs d'absentéisme et recensement régulier des absences
- Stratégie d'orientation pour lutter contre l'absentéisme en CAP

3.6.2 La lutte contre le décrochage scolaire

À l'école primaire, le projet d'un dispositif relatif à la prévention du décrochage scolaire axé sur le positionnement d'éducateurs spécialisés dès le cycle 3 (CM1 / CM2) est en cours d'élaboration.

Le travail de lutte contre l'absentéisme est renforcé dans les écoles.

Il trouve un prolongement nécessaire dans la relation avec les familles. La relation de confiance entre l'école, les familles et les partenaires éducatifs constitue l'un des leviers de la réussite des élèves. Les collaborations avec les provinces, les communes, contribuent à proposer des réponses éducatives cohérentes et complémentaires, en articulation avec les actions menées dans les écoles.

Pour ce faire, les modalités régulières de rencontre et d'échange avec les parents sont renforcées. Ces temps doivent aider les familles à mieux comprendre le parcours global de leur enfant, la progressivité des apprentissages et les objectifs visés à l'échelle de l'ensemble de la scolarité à l'école primaire. La coéducation repose également sur une communication claire et accessible : expliciter les objectifs d'apprentissage, valoriser les réussites, associer les parents aux temps forts de la vie de l'école et maintenir un dialogue constructif lorsque des difficultés apparaissent.

Pour le second degré public, la lutte contre le décrochage scolaire s'effectue au vice-rectorat - DGE sur deux axes : la prévention et la remédiation.

Axe 1 — PRÉVENTION pour les élèves scolarisés rencontrant des fragilités dès la 6^{ème}

- S'assurer de la mise en place du suivi et de l'accompagnement des élèves repérés au sein des établissements concernés (GOPR, enseignants référents décrochage) ;
- Identifier et mettre en place des PAPS (Parcours Aménagé Persévérance Scolaire) ;
- Activer le levier du dispositif d'accompagnement éducatif en Nouvelle-Calédonie (DAENC) pour prévenir le décrochage.
- Prévenir la problématique des élèves exclus par conseil de discipline, sans solution de rescolarisation ;
- Professionnaliser les acteurs.

Axe 2 — REMEDIATION par le dispositif d'accompagnement éducatif en Nouvelle-Calédonie DAENC

Le dispositif concerne les jeunes de 16 à 18 ans sortis du système scolaire sans un diplôme de niveau 3 minimum souhaitant revenir en formation et les élèves exclus définitivement sans solution.

L'objectif de la remédiation est de réinstaurer une dynamique d'apprentissage, de reconstruire un projet d'orientation réaliste et réalisable en associant les familles, de développer la confiance en soi et les compétences socio-professionnelles et de préparer le retour en formation initiale, en apprentissage ou en insertion professionnelle.

3.7 Valoriser l'engagement de la jeunesse calédonienne et transmettre les valeurs du vivre ensemble

Notre École est un lieu sécurisant et rassurant où le respect mutuel est le socle qui permet aux élèves issus de toutes les communautés vivant en Nouvelle-Calédonie de « vivre ensemble » pour mieux apprendre. L'amélioration du climat scolaire reste donc un enjeu majeur qui vise la qualité de vie et le bien-être à l'École, tant pour les personnels que pour les élèves.

La priorité est de faire de chaque établissement un lieu de vie agréable, sécurisant et rassurant où les élèves et les personnels prennent non seulement plaisir à venir pour favoriser l'acquisition des apprentissages mais également s'engager pour construire la société calédonienne de demain.

Classes défense 2026

- 39 classes réparties sur tout le territoire (ratio dix fois supérieur à l'Hexagone) ;
- Partenariats : unités militaires, pompiers, sécurité civile ;
- Organisation : lettre de motivation, constitution de classes, atelier interclasses ;
- Contenu : 1-2 heures par semaine avec activités pédagogiques et civiques ;
- Actions : cérémonies commémoratives, visites de sites militaires, correspondances, activités sportives, visites des parrains ;
- Résultats : développement du respect, solidarité, tolérance, amélioration des résultats scolaires et de l'assiduité ;
- Prix Louis Quinio 2025 : distinction nationale pour l'engagement des jeunes.

Service National Universel (SNU)

- Participation en NC : 76 volontaires (2020), 212 (2023), 134 (2024)
- Extinction nationale en août 2025
- Semaine de l'engagement organisée en novembre 2025 avec attestation pour les participants
- Reconstitution prévue en 2026 dans les trois provinces
- Création prochaine d'une mission de l'engagement au vice-rectorat autour de :
- Défense et Mémoire ;
- Sport et Jeux Olympiques et Paralympiques (Brisbane 2032) ;
- Environnement et développement durable ;
- Résilience et prévention des risques



Prix Louis Quinio remis le 11 décembre 2025 à l'association des auditeurs de l'IHEDN de Nouvelle-Calédonie pour distinguer son action menée dans le cadre des classes défense de Nouvelle-Calédonie, en présence de :

- * Jean-Michel BLANQUER (ancien ministre de l'éducation nationale) ;
- * Le Premier Maître Arnaud MILLE, ancien chef de cabinet de la base navale de Nouméa, organisateur des rallye citoyens sur la base navale de Nouméa pour de nombreuses classes défense de Nouvelle-Calédonie, représentant Thierry MABRU, président de l'association régionale des auditeurs de l'IHEDN de Nouvelle-Calédonie, retenu par ses obligations professionnelles à Nouméa ;
- * Catherine de LA ROBERTIE, présidente de l'Union-IHEDN.

3.8 Faciliter l'accès à la culture

Les actions de la DAREIC (délégation académique aux relations européennes et internationales-DAAC (délégation académique aux arts et à la culture) sont des leviers pour donner du sens aux apprentissages, favoriser le bien-être à l'école et la lutte contre le décrochage scolaire et contribuent fortement à la mise en œuvre des différentes ambitions du projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie et au rayonnement de la Calédonie dans la région Pacifique.

- **Les actions de la DAREIC**

Mi-mars, pendant la semaine de la Francophonie et en partenariat avec le CREIPAC :

- Lancement de l'opération nationale "Dis-moi dix mots " et de "Îles Lettrées" avec concours d'écriture collaborative en français. Ce concours s'adresse aux jeunes de toute la région Asie-Pacifique, quel que soit le niveau de maîtrise.
- Lancement de la plate-forme éducative numérique "eTwinning Asia-Pacifika" qui permet des partenariats virtuels entre classes dans notre région, favorisant l'intégration régionale de nos jeunes.
- Septembre : Semaine des langues vivantes étrangères et maternelles.



Cérémonie de lancement de la plate-forme éducative numérique "eTwinning Asia-Pacifika" en 2025

- **Les actions de la DAAC**

- Mars : déploiement du Pass culture - part individuelle - à destination des jeunes de 15 à 21 ans.
- Tout au long de l'année dans les établissements, priorité aux actions phares d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) transversales, fédératrices, structurantes et rayonnantes en partenariat avec la mission aux affaires culturelles de l'Etat (MAC), les provinces et les associations culturelles y

intégrant un ancrage local et régional (audiovisuel, lecture, patrimoine, musique, cirque, arts plastiques, danse). Un accompagnement aux petits projets dans chaque établissement sera réalisé.



Option théâtre du lycée A. Kela : implantation du Chapitô à Pouembout en 2025

Annexes

4.1 Le calendrier scolaire 2026

ANNÉE SCOLAIRE 2026

Rentrée scolaire des enseignants	Vendredi 13 février 2026
Rentrée scolaire des élèves	Lundi 16 février 2026
Vacances 1^{ère} période	Samedi 04 avril au dimanche 19 avril 2026
Vacances 2^{ème} période	Samedi 06 juin au dimanche 21 juin 2026
Vacances 3^{ème} période	Samedi 08 août au dimanche 23 août 2026
Vacances 4^{ème} période	Samedi 10 octobre au dimanche 25 octobre 2026
Début des vacances d'été	Samedi 19 décembre 2026

Les enseignants de l'enseignement secondaire public et privé, appelés à participer aux opérations liées aux examens, sont en service jusqu'au 22 décembre 2026, date fixée pour la clôture de ces examens.

PROVINCE SUD - 2026

N° AP	<u>Animations pédagogiques</u>
1	18/03/2026
2	13/05/2026
3	22/07/2026
4	16/09/2026
5	04/11/2026
<u>Conseils de cycle</u>	
04/03/2026 – 29/04/2026 – 01/07/2026 – 02/09/2026 – 25/11/2026	

PROVINCE NORD – 2026

	N° AP	Dates	Communes
IEP 4	1	11/03/2026 18/03/2026	Secteur sud : Houailou, Kouaoua, Canala, Ponérihouen Secteur nord : Hienghène, Touho, Poindimié, Pouébo
	2	29/04/2026 06/05/2026	Secteur sud : Houailou, Kouaoua, Canala, Ponérihouen Secteur nord : Hienghène, Touho, Poindimié, Pouébo
	3	22/07/2026 29/07/2026	Secteur sud : Houailou, Kouaoua, Canala, Ponérihouen Secteur nord : Hienghène, Touho, Poindimié, Pouébo
	4	30/09/2026 07/10/2026	Secteur sud : Houailou, Kouaoua, Canala, Ponérihouen Secteur nord : Hienghène, Touho, Poindimié, Pouébo
	5	25/11/2026 02/12/2026	Secteur sud : Houailou, Kouaoua, Canala, Ponérihouen Secteur nord : Hienghène, Touho, Poindimié, Pouébo
Conseils de cycle			
04/03/2026 - 20/05/2026 - 08/07/2026 - 02/09/2026 - 18/11/2026			

	N° AP	Dates	Communes
IEP 5	1	18/03/2026 25/03/2026	Secteur sud : Koné, Pouembout, Poya, Voh Secteur nord : Koumac, Kaala-Gomen, Poum, Ouégoa
	2	06/05/2026 13/05/2026	Secteur sud : Koné, Pouembout, Poya, Voh Secteur nord : Koumac, Kaala-Gomen, Poum, Ouégoa
	3	08/07/2026 15/07/2026	Secteur sud : Koné, Pouembout, Poya, Voh Secteur nord : Koumac, Kaala-Gomen, Poum, Ouégoa
	4	02/09/2026 09/09/2026	Secteur sud : Koné, Pouembout, Poya, Voh Secteur nord : Koumac, Kaala-Gomen, Poum, Ouégoa
	5	04/11/2026	Secteur sud et secteur nord
Conseils de cycle			
04/03/2026 - 29/04/2026 - 05/08/2026 - 30/09/2026 - 25/11/2026			

PROVINCE DES ÎLES LOYAUTÉ – 2026

Animations pédagogiques					
N°AP	LIFOU	N° AP	MARE	N° AP	OUVÉA
1	04/03/2026	1	18/02/2026	1	18/03/2026
2	20/05/2026	2	27/05/2026	2	03/06/2026
3	15/07/2026	3	22/07/2026	3	29/07/2026
4	02/09/2026	4	09/09/2026	4	16/09/2026
5	04/11/2026	5	18/11/2026	5	18/11/2026
Conseils de cycle					
LIFOU : 18 mars - 29 avril - 01 juillet - 16 septembre - 25 novembre MARE : 11 mars - 29 avril - 01 juillet – 02 septembre - 25 novembre OUVÉA : 11 mars - 29 avril - 01 juillet – 09 septembre - 25 novembre					

4.2 Quelques moments forts de l'année scolaire (dates prévisionnelles)

Certificat d'aptitude à l'enseignement aéronautique - session 2026

Les inscriptions sont ouvertes du mercredi 28 janvier 2026 au mercredi 11 mars 2026 à 16h00 (heure de Paris).

L'épreuve écrite du CAEA aura lieu le mercredi 20 mai 2026.

• **Certificat d'aptitude à l'enseignement de l'initiation à la mer - session 2026**

Les inscriptions se font du mercredi 28 janvier 2026 au mercredi 11 mars 2026.

L'épreuve écrite du CAEMer sera organisée le lundi 18 mai 2026 à 21h (heure Nouméa).

• **Calendrier des tests de recrutement – Section internationale australienne SIA - Rentrée 2027**

Calendrier des épreuves de sélection pour l'entrée en sixième SIA et en seconde SIA à la rentrée 2027.

- Candidats à l'entrée en classe de 6e (Collèges de Tuband et de Dumbéa-sur-Mer)
 - Mercredi 2 septembre 2026 – matin : épreuves écrites
 - Mercredi 16 septembre 2026 – matin : épreuves orales
- Candidats à l'entrée en classe de seconde (Lycées Lapérouse et Dick Ukeiwé)
 - Mercredi 26 août 2026 – matin : épreuves écrites
 - Mercredi 26 août 2026 – après-midi : épreuves orales

Février

- Lancement des actions de l'année pour les 400 ans de la Marine nationale
- Lancement des concours scolaires Mémoire et Citoyenneté : Parlement des enfants, Découvrons notre constitution, Concours Clemenceau, Concours national de la Résistance et de la Déportation, Flamme de l'Égalité
- Du 23 février au 13 mars : Évaluations nationales des acquis des élèves en français et en mathématiques

Mars

- Du 4 au 11 mars : Semaine égalité filles/garçons
- Du 9 au 13 mars : Semaine du sport scolaire
- Du 30 mars au 3 avril : Semaine du numérique
- Du 30 mars au 3 avril : Safer Internet Days
- Du 30 mars au 3 avril : Semaine de l'éducation financière

Avril

- A partir du mois d'avril : Ouverture et formation à l'usage de la plateforme de scénarisation de parcours d'apprentissage ELEA
- A partir du mois d'avril : Expérimentation accompagnée d'IA pédagogiques et d'IA générative dans l'enseignement secondaire
- A partir du mois d'avril : Formations avancées à l'usage pédagogique de l'IA (plan national)
- 25 avril 2026 : Anzac Day

Mai

- 21 mai 2026 : 80^e anniversaire du Retour des Volontaires calédoniens de la Seconde Guerre mondiale – actions menées tout au long de l'année
- Semaine des classes de défense

Juin

- A partir du mois de juin : Certifications PIX+Edu des enseignants
- Semaine du management

Juillet

- Semaine de la presse et des médias à l'École

Août

- Août à octobre : Certifications PIX de fin de cycles

Octobre

- Du 2 au 12 octobre 2026 : Fête de la Science
- 7 octobre 2026 : Journée académique de l'enseignement des éléments fondamentaux de la culture kanak (EFCK)
- Olympiades de Biologie et Olympiades de Géosciences, épreuves NC
- Cybermois 2026

Septembre

- 14 au 19 septembre 2026 : Semaine des langues

Novembre

- Cérémonie annuelle de remise des prix et de valorisation des opérations scientifiques
- 25 novembre 2026 : Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes

4.3 Des chiffres pour mieux comprendre

Résultats aux examens de 2021 à 2025 et comparaison avec l'hexagone et les académies de référence

Diplôme	Nouvelle-Calédonie					Session 2025		
	2021	2022	2023	2024	2025	Hexagone + DOM	Martinique	Amiens
DNB	87,3%	85,9%	86,0%	87,6%	81,4%	85,5%	83,0%	84,4%
CAP	80,1%	72,8%	71,5%	66,6%	68,2%	nd	83,1%	85,1%
Bac. Général	91,4%	92,9%	93,8%	97,7%	92,7%	96,4%	96,3%	95,3%
Bac. Technologique	84,2%	80,1%	81,5%	88,6%	85,5%	91,2%	95,3%	88,9%
Bac. Professionnel	81,3%	71,2%	68,0%	75,5%	68,5%	84,1%	80,4%	81,2%
Tous baccalauréats	85,7%	81,1%	80,7%	86,6%	81,2%	91,8%	89,9%	89,7%
BTS	78,9%	76,2%	71,4%	81,2%	68,6%	nd	71,2%	81,6%

- Les résultats aux différents baccalauréats

Voie	Série domaine		2021	2022	2023	2024	2025		
							Garçons	Filles	Ensemble
Générale	Ensemble	Admis	1 199	1 114	1 129	1 115	428	597	1 025
		Taux de réussite	91,4%	92,9%	93,8%	97,7%	90,9%	94,0%	92,7%
Technologique	Hôtellerie	Admis	16	14	10	17	4	10	14
		Taux de réussite	88,9%	82,4%	62,5%	70,8%	66,7%	76,9%	73,7%
	ST2S	Admis	70	81	104	76	6	66	72
		Taux de réussite	78,7%	64,3%	78,2%	81,7%	85,7%	82,5%	82,8%
	STD2A	Admis	16	21	20	20	8	12	20
		Taux de réussite	69,6%	80,8%	83,3%	95,2%	88,9%	92,3%	90,9%
	STI2D	Admis	119	123	134	110	73	32	105
		Taux de réussite	85,0%	84,2%	85,9%	93,2%	85,9%	80,0%	84,0%
STL	Admis	18	12	13	21		14	14	
	Taux de réussite	94,7%	80,0%	81,3%	100,0%	0,0%	100,0%	93,3%	
STMG	Admis	454	387	401	438	159	247	406	
	Taux de réussite	85,0%	82,9%	81,5%	88,8%	87,4%	85,8%	86,4%	
	Ensemble	Admis	693	638	682	682	250	381	631
		Taux de réussite	84,2%	80,1%	81,5%	88,6%	86,2%	85,0%	85,5%
Professionnelle	Domaine de la production	Admis	471	393	383	427	280	69	349
		Taux de réussite	75,4%	64,7%	63,5%	72,6%	63,6%	60,0%	62,9%
	Domaine des services	Admis	677	558	509	551	147	357	504
		Taux de réussite	86,0%	76,5%	71,9%	77,9%	71,7%	73,6%	73,0%
	Ensemble	Admis	1 148	951	892	978	427	426	853
		Taux de réussite	81,3%	71,2%	68,0%	75,5%	66,2%	71,0%	68,5%
Ensemble		Admis	3 040	2 703	2 703	2 775	1 105	1 404	2 509
		Taux de réussite	85,7%	81,1%	80,7%	86,6%	78,6%	83,4%	81,2%